

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIT PRÉSENT: M. ALAIN CLOUTIER, président

**CONSULTATION DU PUBLIC  
SUR L'AIRE PROTÉGÉE PROJETÉE DES MONTS GROULX ET  
SUR L'AIRE PROTÉGÉE PROJETÉE DE L'ÎLE RENÉ-LEVASSEUR  
SITUÉES DANS LA PROVINCE NATURELLE DES LAURENTIDES CENTRALES**

---

**DEUXIÈME PARTIE**

---

**VOLUME 1**

---

Séance tenue le 9 juin 2003 à 19 h  
Salle des Chevaliers de Colomb 3094  
Secteur Marquette, 10, rue Vézina  
Baie-Comeau

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 9 JUIN 2003  
 SÉANCE DE LA SOIRÉE  
 MOT DU PRÉSIDENT .....1  
 PRÉSENTATION DES MÉMOIRES  
 MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MANICOUAGAN .....5  
     M. André Blais  
 UNION QUÉBÉCOISE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE ..... 23  
     M. Jean-Éric Turcotte  
 SOCIÉTÉ DES AMIS DES MONTS GROULX ..... 32  
     M. Roch Roy  
     M. Michel Denis  
 RERPISE DE LA SÉANCE  
 COMITÉ DE CONCERTATION DE LA RÉSERVE DE BIOSPHÈRE  
 MANICOUAGAN-MONTS GROULX (UAPISHKA) .....47  
     Monsieur Jean-Philippe Messier  
 M. SERGE PARÉ .....55  
 CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LA CÔTE-NORD ..... 62  
     Mme Marie-Pierre Ouellon  
     Mme Sandra Heppel  
 Mme MARIE-JULIE ROY ..... 72  
 M. DANIEL TREMBLAY  
 M. FRÉDÉRIC FOURNIER ..... 76  
 DROIT DE RECTIFICATION  
     Ministère de l'Environnement ..... 81  
     Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs ..... 82  
     Société pour la nature et les parcs du Canada ..... 85

---

**SÉANCE DU 9 JUIN 2003**  
**SÉANCE DE LA SOIRÉE**  
**MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mesdames et messieurs, bonsoir, bienvenue à cette deuxième partie de l'audience publique portant sur l'aire protégée projetée des monts Groulx et l'aire protégée projetée de l'île René-Levasseur.

10

Mon nom est Alain Cloutier, je préside cette commission d'enquête et d'audience publique.

15

Je suis accompagné de l'équipe de la Commission, composée de madame Renée Poliquin, coordonnatrice du secrétariat, qu'on retrouve à la table à l'arrière de la salle. Des analystes, qui sont madame Julie Crochetière et monsieur David Boudreault, qui sont en avant. De la responsable des relations avec les citoyens et des communications avec la presse, madame Louise Bourdages.

20

La logistique de l'audience est assurée par le Service des expositions et des techniques audiovisuelles du ministère des Relations avec les citoyens et de l'immigration, représenté par monsieur Daniel Buisson et monsieur Martin Lajoie.

25

Ainsi que madame Florence Béliveau, qui effectue le travail de sténographie. J'en profite immédiatement pour vous rappeler, si certains l'ignoraient, que les audiences sont enregistrées tout comme la première partie de l'audience, et que les transcriptions des enregistrements sont disponibles dans les centres de documentation et de consultation du BAPE.

30

Le mandat, je ne ferai pas lecture du mandat, il a été fait lors de la première partie de l'audience publique. C'est un mandat qui est disponible à la table de la Commission à l'arrière, c'est un mandat confié au BAPE par le ministre de l'Environnement, adressé au président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, monsieur André Harvey.

35

Rapidement, les projets que nous avons examinés ensemble en première partie, soit les 12 et 13 mai 2003, découlent de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel. Cette loi prévoit la consultation du public, de telle sorte que la décision finale sur les projets n'est pas encore prise. Le promoteur des projets le ministère de l'Environnement du Québec, dont nous saluons les représentants ici.

40

Il a présenté diverses propositions, dont des plans de conservation incluant des limites, d'ailleurs modifiées lors de la première partie de l'audience publique, différents statuts de conservation, diverses zones dans chaque projet, une proposition de conseil de conservation,

etc., donc plusieurs propositions, et il vous appartient de commenter ces propositions et d'en faire d'autres si vous le jugez nécessaire.

45

Le rapport de la Commission sera remis au ministre en septembre prochain, soit moins de trois (3) mois de la fin de la consultation du public. Au dépôt du rapport, la Commission cesse d'exister.

50

L'objectif de cette deuxième partie d'audience publique est simple, c'est de recevoir vos opinions sur les projets présentés par le ministère de l'Environnement du Québec. La Commission a reçu dix-sept (17) mémoires, douze (12) seront entendus publiquement, il y aura également trois (3) présentations verbales et d'autres si les gens le jugent approprié. Ce soir, nous allons entendre sept (7) mémoires et une présentation verbale. La suite sera demain après-midi, ici même.

55

Je tiens à préciser, si ça n'avait pas été compris ou mal compris, que la Commission ne fait pas le décompte de ceux qui sont pour, ceux qui sont contre. La Commission écoute et prend note des arguments, des raisons, de l'argumentaire en faveur d'une position ou de l'autre, évidemment, donc pour comprendre surtout ce sur quoi les gens s'appuient pour émettre leurs opinions.

60

On rappelle aussi, et c'est important, qu'un mémoire qui n'est pas présenté, comme c'est le cas dans chaque commission, qu'un mémoire non présenté publiquement mais déposé est tout aussi lu et relu par la Commission qu'un autre qui est présenté publiquement. La Commission lit donc et relit les mémoires déposés.

65

Comment vont procéder les séances, vous avez remarqué qu'il n'y a plus de table de promoteur et de personnes-ressources comme lors de la première audience publique; par ailleurs, vous aurez noté la présence de plusieurs d'entre eux, j'ai nommé le ministère de l'Environnement, je vois le ministère des Ressources naturelles, je vois également un représentant de la FAPAQ, il y en a d'autres aussi, je vois l'ATR qui va présenter un mémoire via un comité. Il y en a d'autres probablement aussi dans la salle que j'identifie pas tout de go.

70

Par contre, ils peuvent avoir également un rôle, c'est qu'à la fin de chaque séance, il y a un moment qui est réservé pour l'écoute du droit de rectification des faits. Le droit de rectification des faits, c'est si au cours des présentations, il y a certains faits qui sont invoqués et qui peuvent être erronés, on demande à ceux qui sont responsables de l'information, ça peut être également des citoyens, de venir corriger les faits.

75

80

J'appuie, j'insiste, c'est une correction des faits, c'est pas une correction des opinions émises. Donc il est loisible à ce moment-là, à la fin de la séance, de s'inscrire auprès du secrétariat et nous vous invitons, à ce moment-là, de venir faire les corrections appropriées pour qu'on ait l'information exacte, précise.

85

Ce soir, nous allons avoir plusieurs mémoires, certains sont plus volumineux que d'autres, je vais vous indiquer la façon usuelle de fonctionner dans les commissions.

90 Lorsqu'il s'agit de quelques pages, on vous invite à les lire ou, si vous êtes encore plus à l'aise, nous en faire part comme vous le sentez, c'est important d'être à l'aise, on va essayer de vous faciliter la vie.

95 Par ailleurs, lorsque les mémoires sont plus volumineux, et c'est le cas ce soir comme demain, plusieurs mémoires sont considérables, on vous demande, compte tenu qu'on doit limiter le temps, tel qu'il vous l'a été indiqué aux présentateurs de mémoires par la coordonnatrice, le temps fixé est d'une vingtaine de minutes, donc on arrête à vingt (20) minutes tout simplement pour permettre à tout le monde de nous faire part ce soir et si possible terminer avant le changement du jour, et aussi dans certaines occasions d'échanger avec des présentateurs, c'est important aussi qu'on comprenne comme il faut vos positions, de telle sorte  
100 que ceux qui ont des mémoires volumineux, on vous demande tout simplement de nous faire part de votre position, et je conviendrai avec vous, peut-être quelque chose comme deux (2) ou trois (3) minutes avant la fin de votre vingt (20) minutes, je vais vous faire rappel pour que vous puissiez au moins, si ça n'a pas été fait avant, faire part publiquement de vos recommandations, les points forts, vos conclusions, nous on les a lus, mais pour permettre à l'assistance, aux autres  
105 participants d'entendre je dirais vos points de chute, vos points de référence, vos recommandations que vous faites, pour qu'on ait une vue d'ensemble de votre position.

110 Et je rappelle encore une fois que même s'il y a vingt (20) pages, quarante (40) pages, soixante (60) pages, quatre-vingts (80) pages, on les lit tous et relit tous, soyez pas inquiets de ce côté-là.

115 À l'occasion, et ce sera le cas pour la plupart des présentations, on se permet quelques questions d'échange, des fois c'est plus que quelques, à l'occasion c'est seulement une, mais le but, c'est pas un interrogatoire, c'est simplement à la lecture du mémoire, ça a suscité certaines interrogations, les interrogations, on les transforme en question pour pouvoir comprendre comme il faut les positions que vous exprimez.

120 L'exemple que je prends, c'est toujours le même, quand on fait un travail, peu importe dans quelle nature, on trouve toujours que c'est très bon, quand on demande à un collègue pas trop loin de le lire, ils ont souvent la fâcheuse manie de nous dire qu'il y a des sections qui sont moins bien comprises que d'autres, parce que ce qui apparaît bien clair dans notre tête peut l'être moins pour quelqu'un de l'extérieur.

125 Donc les questions, c'est pas pour prendre quelqu'un en défaut, c'est pour comprendre comme il faut qu'est-ce qui en est de votre position. Je vous rappelle, l'objectif de la Commission, c'est de comprendre le rationnel, comprendre sur quoi vous vous appuyez, comprendre les arguments.

130 Il y a toujours le site internet de la Commission. Que les mémoires soient adressés par courriel ou qu'ils soient adressés à la Commission, on les dépose dans le site internet. Donc ça vous sera possible d'en prendre connaissance sur le site internet.

135 Ceux qui sont pas présentés sont déposés à la fin de la partie publique, de la deuxième partie publique, demain, mais sur internet, c'est possible de lire ou relire, pour ceux qui n'auraient pas pris connaissance ou qui seraient absents, les mémoires.

140 Les règles de procédure, rapidement, qui ont pour but d'exercer sainement l'exercice démocratique qu'on fait et d'être efficace, un, continuer comme ça a été le cas dans la première partie, de maintenir un climat de respect mutuel et de courtoisie, à l'image de ce qu'on a vu en première partie. Ça implique nécessairement que lorsqu'on exprime son opinion, c'est qu'on accepte que d'autres peuvent avoir une opinion différente, voire contradictoire. Il faut accepter ça avec humilité.

145 Je vous rappelle que la Commission recherche l'argumentation positive, qu'est-ce qui motive les positions. Et évidemment, d'éviter, de toute façon, tous propos inutilement blessants, ça n'avantage pas le rationnel et la conviction face à la Commission.

150 Je rappelle également que le BAPE, comme depuis un bon bout de temps, est toujours en sondage perpétuel, donc il y a des sondages courts qui sont disponibles, on vous invite à les remplir, prenez quelques minutes, c'est important pour nous, c'est un dépassement de notre déclaration de services aux citoyens, c'est de s'assurer, c'est un mode de validation de l'exercice public qu'on fait.

155 Nombre de séances, vous aurez compris que c'est ce soir et demain après-midi, treize heures trente (13 h 30).

160 Je souligne encore une fois la participation du CRD, qui sont présents ici ce soir et qui nous ont permis d'utiliser leur réseau d'information interne pour faire connaître les séances publiques et également les projets du ministère de l'Environnement du Québec.

Je vous demandais des commentaires via le sondage du BAPE, je vous réitère que la Commission et le BAPE sont vivement, très vivement intéressés à entendre tous vos commentaires sur l'ensemble de l'exercice public auquel vous avez participé.

165 C'est une première, dans les dossiers des aires protégées, on insiste pour connaître ce que vous trouvez de bon, de moins bon ou que vous avez pas apprécié, faites-le savoir à la Commission, madame Bourdages va se faire un plaisir de vous indiquer comment; adressez-vous à elle, par courriel, autrement, par téléphone, mais faites savoir à la Commission ce que vous avez trouvé d'intéressant ou de moins intéressant dans l'exercice. C'est très très important, pour qu'on puisse s'ajuster en fonction de la suite des événements.

170

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MANICOUAGAN**

175 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Sur ce, je vais inviter un premier participant, il s'agit du représentant de la municipalité régionale, de la MRC Manicouagan, j'invite donc monsieur André Blais.

180 Bonsoir monsieur Blais.

**PAR M. ANDRÉ BLAIS:**

Bonsoir monsieur le Président.

185

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est vous qui inaugurez la deuxième partie, c'est vous qui brisez la glace!

190 **PAR M. ANDRÉ BLAIS:**

Oui, c'est moi qui vas briser la glace, et avant de briser la glace, je voudrais simplement vous transmettre que monsieur le préfet, qui devait m'accompagner, a été dans l'impossibilité de se présenter, alors on m'a demandé de faire la présentation de la position du conseil de la MRC de Manicouagan face à ce projet-là.

195

**PAR LE PRÉSIDENT:**

J'ai vu que vous étiez attentif tantôt, vous aurez compris que vous faites partie de ceux qui ont un mémoire volumineux, vous avez compris que dans le cadre du vingt (20) minutes, on vous laisse la totale liberté d'exprimer le contenu du mémoire, en vous rappelant que c'est important d'entendre au moins les recommandations ou la partie conclusion de votre mémoire.

200

**PAR M. ANDRÉ BLAIS:**

205

J'ai tout à fait bien compris cette dimension-là.

Simplement, ce que j'ai l'intention de faire, c'est faire une espèce de rappel sur pourquoi on présente un mémoire de ce type-là; d'aborder, après ça, la position de la MRC, les conclusions et les recommandations qu'on en tire.

210

Alors nous, à la MRC Manicouagan, depuis plusieurs années, nous déposons régulièrement des mémoires à la Commission, au BAPE, pour différents projets. On a commencé avec la Commission sur l'énergie, où on a déposé des documents, où on a travaillé

215 avec le gouvernement et les représentants, de même que les promoteurs, pour orienter un peu la  
façon dont l'énergie serait développée au Québec, et on a tracé là-dessus des positions  
importantes.

220 On a trouvé ça intéressant, les résultats de cette présentation-là, parce qu'on a vu, au fil  
des années, quand même je vous parle des choses qui se sont passées dans les années quatre-  
vingt, mi-quatre-vingt à peu près, on a vu quand même qu'il y a eu de l'évolution de la part du  
gouvernement, au niveau de la sensibilité face aux régions.

225 Le document qu'on présente, je le souligne également pour l'assemblée, c'est qu'on  
présente toujours un document très volumineux, où est-ce qu'on commence par décrire qu'est-ce  
que c'est qu'une région périphérique, il y en a cinq (5) généralement au Québec, des régions  
éloignées ou périphériques, quels sont les problèmes que ces régions-là rencontrent.

230 La Côte-Nord fait partie d'une région périphérique qu'on pourrait qualifier de particulière,  
dans le sens qu'elle est loin du Québec de base et qu'en plus, c'est qu'elle est isolée par des  
barrières physiques naturelles, telles que le Saint-Laurent, le Saguenay, les grands espaces  
nordiques, de sorte que les liaisons sont pas faciles. Et même à l'intérieur de la Côte-Nord, il y a  
des disparités intralocales ou régionales, entre les différentes MRC, on les considère, nous, à  
toutes fins pratiques, presque aussi importantes que les disparités existant entre les régions  
235 périphériques et Montréal et le Québec de base.

240 Alors lorsqu'on a expliqué également qu'est-ce que c'était que cette région-là, qui était  
bâtie, développée d'abord et avant tout pour l'exploitation de ses richesses naturelles, c'est une  
région qui n'a pas nécessairement tous les éléments dont jouissent nos concitoyens de d'autres  
régions du Québec, au niveau des soins de santé notamment, et également au niveau des  
équipements comme par exemple des routes; ceux qui se promènent un peu sur la route, sur la  
Côte-Nord, se rendent compte que ça ressemble pas bien bien aux routes qu'on a ailleurs au  
Québec, des autoroutes ici, on connaît pas ça; des ponts sur des rivières majeures, on connaît  
pas ça. Une université, ici, on n'a pas ça. Un médecin spécialiste en dermatologie, on n'a pas  
245 ça.

Alors ce sont des éléments qu'on souligne, qu'on ressort à l'intérieur du mémoire, qui  
montrent que notre MRC et notre région est différente de celle des autres régions du Québec.

250 Même, on a souvent l'impression qu'on se compare à la Gaspésie, et même encore là, la  
Gaspésie, c'est une région qui est différente parce qu'on peut y faire un circuit.

255 Alors on trace donc ce portrait-là. On dit également que la MRC, elle a un mandat  
premier, au départ, dans les années quatre-vingt, lorsqu'on a créé les MRC, c'était pour faire un  
schéma d'aménagement, donc un plan d'ensemble orientant le développement.



260 Maintenant, dans les années deux mille, ce qu'on demande, c'est que le schéma d'aménagement soit aussi un schéma d'aménagement et de développement, donc de prévoir de plus en plus des éléments importants visant à favoriser le développement multiressource, et également le développement dit durable. Alors c'est sur ces prémisses-là que le schéma d'aménagement doit être maintenant envisagé.

265 Nous, présentement, nous avons un schéma d'aménagement qui est en vigueur depuis 1988, et ce schéma-là n'est pas encore révisé. On est à la toute première étape, on n'a pas encore déposé, dans notre jargon, ce qu'on appelle le PSAR ou le premier schéma d'aménagement révisé, et on devrait faire cette opération-là en 2004; en janvier 2004, on devrait théoriquement déposer notre premier schéma révisé.

270 Mais actuellement, on fonctionne donc avec le schéma d'aménagement qu'on possède, et on a l'intention de reconduire la plupart des objectifs et des orientations qu'on a dans le premier schéma, en améliorant bien sûr, parce que la situation a évolué.

275 Alors principalement, notre schéma est orienté autour du développement de la ressource économique régionale, donc de la ressource naturelle, et de favoriser le multiressource, pour éviter les situations monoindustrielles qui, dans des régions de ressources, sont des situations dramatiques lorsque les entreprises ferment leurs portes.

280 On a des exemples de plus en plus. Le dernier exemple qu'on a connu sur la Côte-Nord, ça a été dramatique, ça a été Gagnonville, Gagnon est une ville minière qui a fermé ses portes et qui, évidemment, n'a jamais été réouverte, on l'a même démolie complètement.

285 Il y aurait encore, des municipalités comme Fermont, qui est basée sur une ressource unique, alors l'enjeu de ces municipalités-là, c'est de se diversifier le plus possible, sur le plan économique, donc de se donner des chances de résister aux demandes du marché ou aux différents problèmes qu'on peut rencontrer à cette échelle-là.

290 Alors la MRC, dans son mémoire, trace aussi son orientation face au développement régional. Les objectifs qu'on vise, donc au niveau de la foresterie, au niveau du récréotourisme, au niveau des mines, du secteur minier, qu'est-ce que l'on a comme orientation, bien nous, on fait un constat bien simple, c'est qu'actuellement, on pense que l'allocation au niveau des forêts, qui est le pilier économique de notre région, est complétée et qu'il n'y en aura probablement pas d'autres.

295 Au niveau de l'hydroélectricité, le constat qu'on fait, c'est qu'après le projet de la Toulnostouc, probablement qu'il y aura plus grand chose qui va se développer, sauf peut-être des lieux de passage et si on développe les grands secteurs hydroélectriques du Bas-Churchill.

Le secteur minier représente pour nous quelque chose d'intéressant, parce qu'au niveau de l'emploi, c'est un secteur majeur qui a mis en place des économies, comme on rencontre dans

300 Sept-Rivières et dans la Minganie, avec Havre-Saint-Pierre, Port-Cartier et Sept-Îles, et on pense que ce secteur-là devrait être mieux connu pour qu'on puisse éventuellement favoriser un développement visant à consolider les deux (2) bases majeures d'économie qu'on a chez nous.

305 On a également, en parallèle avec l'hydroélectricité, la transformation des métaux avec Alcoa.

310 On pense cependant que les autres secteurs d'activités, que l'on qualifie de secondaires, pas parce que c'est un terme péjoratif pour nous, mais simplement pour dire qu'en termes d'emploi, pour maintenir et consolider une région comme la nôtre, on ne pense pas que l'agriculture soit un secteur majeur pour l'instant, qui pourrait favoriser ou remplacer éventuellement une perte économique au niveau par exemple de la foresterie.

315 Les pêches commerciales, on sait un peu ce qui se passe avec les moratoires qu'on a sur le développement de la pêche de la morue.

Des activités au niveau du tourisme, dont l'écotourisme, qui constituent des éléments, à notre avis, très importants à développer, à mettre en place, mais qui vont constituer, je dirais, des éléments supplémentaires de support à l'ensemble de l'économie de base.

320 Alors ça, c'est la grande orientation qu'on a vis-à-vis notre schéma d'aménagement et nos interventions.

325 On explique dans le mémoire, de façon assez précise, l'orientation que désire faire le ministère de l'Environnement au niveau du développement des aires protégées. Là-dessus, c'est qu'on dit que finalement, nous, nous sommes très intéressés que ce secteur-là se développe de cette façon-là, se protège de cette façon-là, mais la question que le conseil se pose, c'est: est-ce qu'on connaît vraiment tous les éléments pour prendre une décision qui est quand même importante de geler un territoire pendant une période de temps très longue, de sorte qu'on ignore, selon nous, on ignore ce qu'il y a exactement en dessous de ça, et qu'est-ce que ça pourrait valoir.

330 Alors on parle là-dedans du potentiel minier, on fait une courte présentation sur ces éléments-là.

335 Et finalement, on arrive à la position de la MRC Manicouagan face à ce projet-là, qui est la suivante, c'est qu'on dit d'abord!

LECTURE DU MÉMOIRE (page 60, "La position de la MRC de Manicouagan").

340 La conclusion que le conseil retire de ce document est la suivante!

LECTURE DU MÉMOIRE (page 64, conclusion).

Fin de la page 66.

345 À cet effet-là, on a su récemment que la compagnie Falconbridge travaillait dans un  
secteur de la planète qui s'appelle la Nouvelle-Calédonie; ils veulent exploiter une île qui est  
constituée presque entièrement de nickel, qui contient, cette île-là, des populations particulières  
très précieuses, uniques au monde dans bien des domaines, et que l'entreprise est en train de  
350 réaliser des programmes d'intervention qui vont permettre d'exploiter les gisements miniers tout  
en protégeant les secteurs environnementaux fragiles.

La MRC, dans la deuxième recommandation!

LECTURE DU MÉMOIRE (page 67).

355

Fin de la page 67.

La MRC de Manicouagan considère également que les activités actuelles à la péninsule  
Memory peuvent se maintenir et se développer, donc la pourvoirie et la villégiature. Cependant,  
360 pour les monts Groulx, ces activités doivent être limitées. Nous, on pense que la pourvoirie  
devrait pouvoir être favorisée et la villégiature, mais seulement dans les zones d'accès et celles  
qui ont un caractère touristique.

LECTURE DU MÉMOIRE.

365

Page 68, fin du deuxième paragraphe.

Mais en conservant toujours, on se comprend bien, le caractère de conservation de  
biodiversité à l'intérieur de cet espace géographique là.

370

LECTURE DU MÉMOIRE.

Fin de la page 68.

375 C'est-à-dire que nous siégeons déjà au niveau de la gestion de la réserve écologique  
Louis-Babel, avec la communauté de Betsiamites et le ministère de l'Environnement.

LECTURE DU MÉMOIRE.

380

Page 69, fin du premier paragraphe.

Considérant l'éloignement de ces secteurs-là et l'éloignement donc pour intervenir  
rapidement.

385

LECTURE DU MÉMOIRE.

Alors ça constitue l'essentiel de nos conclusions, recommandations et positions donc face à ces projets-là, que le conseil considère évidemment très intéressants puisque vous n'êtes pas sans savoir qu'on avait déjà déposé un projet de constitution d'un parc régional, dans le but justement de protéger cette valeur-là que représentait le caractère je dirais extérieur.

390

Par contre, le potentiel minier, on s'est toujours questionné et on pense qu'il est possible de concilier tous les intérêts pour faire du développement durable; pour autant, évidemment, que le secteur minier puisse représenter un potentiel développable à rendement accru.

395

Alors ça complète ma présentation.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

400

Merci monsieur Blais. Peut-être une ou deux (2), ou trois-quatre (3-4) questions, si vous permettez, pour bien comprendre, parce que vous avez quand même beaucoup de matière dans votre mémoire. Vous avez abordé l'essentiel, je reviendrais à certains éléments de détails.

405

Mais avant, je commencerais par une question plus importante, vous avez souligné l'intérêt pour les projets, dans votre mémoire on peut même remarquer un certain endroit où vous dites que les projets d'aires protégées apparaissent justifiés, vous soulignez l'importance du domaine minier, vous requérez qu'il y ait une espèce de moratoire pour connaître le potentiel minier précisément sur le secteur des monts Groulx, avant d'aller de l'avant.

410

Vous faites apparaître clairement, également, la dualité entre deux (2) orientations et objectifs de votre schéma d'aménagement qui sont repris dans votre projet révisé et adopté éventuellement en janvier 2004, soit la question du développement touristique et celle plus particulièrement du développement économique.

415

Dans votre mémoire, vous rajoutez le fait qu'un élément a été rajouté, et c'était l'objectif de sauvegarder certains milieux fragiles en les intégrant à l'industrie touristique, les monts Groulx font partie de ces milieux fragiles nommément, nommément.

420

On a aussi entendu, en première partie, des représentants du ministère de l'Environnement expliquer qu'il va convenir, après les audiences publiques, mais avant une décision du Conseil des ministres, de savoir la conformité, la compatibilité, pour utiliser le langage des MRC, le langage administratif, du projet par rapport au schéma et aux orientations générales de la MRC.

425

Comment vous allez vous situer par rapport à cette compatibilité-là. Je me trompe peut-être, mais je comprends que le projet est compatible à vos orientations, par ailleurs vous demandez qu'il y ait une espèce de suivi pour permettre de chercher d'autres choses.

Mais à la question du ministère, est-ce que c'est compatible oui ou non, qu'est-ce que vous allez répondre, monsieur Blais.

430

**PAR M. ANDRÉ BLAIS:**

Alors actuellement, notre schéma d'aménagement pour le secteur des monts Groulx, c'est un secteur qui est zoné grande affectation forestière pour la majorité du territoire, incluant l'île René-Levasseur, et aller jusqu'à un tracé de la route 389.

435

Par contre, dans sa partie je dirais à l'extrême nord-est du territoire, nous avons zoné ça, au niveau du plan d'urbanisme du TNO, récréatif, dans le sens où est-ce qu'on favorise le développement des activités touristiques reliées à l'exploitation d'un secteur donc qui est le massif des monts Groulx, mais dans une partie je dirais un peu plus en retrait, un peu plus en altitude que tout ce qu'on a au niveau de la délimitation qui est proposée par le ministère.

440

Je sais pas si je me fais bien comprendre, c'est la partie qui est donc en élévation qu'on considèrerait, nous, à protéger, à cause de son cachet extérieur, et l'autre partie, c'est du développement à l'intérieur de la grande affectation forestière.

445

Donc au niveau du schéma d'aménagement, nous, ce serait compatible, on n'aurait pas de problème à émettre un avis de conformité, d'autant plus qu'il s'agit là de grande affectation du territoire, ce n'est pas comme un plan de zonage où on va prévoir par exemple une zone pour le développement du commerce, une zone pour le résidentiel, et qu'il n'y a pas de possibilités de se mélanger ou à peu près pas, ou de l'industriel par exemple.

450

Alors qu'une grande affectation comme l'affectation forestière peut permettre à la fois du résidentiel, de l'industriel, de la transformation, de l'agriculture, parce que ce sont des grandes affectations.

455

Là où ça vient se raffiner, c'est au niveau du plan d'urbanisme, dans le règlement de zonage, où là on va identifier des zones propices donc au développement. Au niveau du zonage, ce secteur-là est identifié comme forestier numéro 01, donc dans la charte qu'on a au niveau des grilles de spécifications, permet donc ce genre d'interventions là, et également au niveau du récréatif, ça pourrait permettre de faire une modification pour amener à identifier ça comme étant un secteur protégé.

460

Alors toutes modifications au schéma d'aménagement, ce serait envisageable, ce serait possible de le faire, on peut modifier un schéma d'aménagement en tout temps, lorsqu'on a des bonnes raisons de le faire, et selon un délai qui peut prendre quatre (4) à cinq (5) mois, avec toutes les démarches.

465

Lorsque le gouvernement nous demande par exemple de modifier le schéma d'aménagement pour passer une route quelque part, qui était pas prévue, alors le schéma peut

470

se modifier. C'est pas quelque chose qui est gelé dans le béton, ça peut se travailler, se modifier.

475 Et c'est voulu comme étant des orientations souples, parce que justement, ayant peu de connaissances de l'ensemble de notre très vaste territoire, on se devait d'avoir des secteurs je dirais souples, où est-ce qu'on pouvait intervenir, on pouvait jouer un peu avec les orientations et les objectifs.

480 La deuxième version du schéma d'aménagement devra sans doute être plus rigoureuse, plus précise, parce qu'on aura davantage d'information qui va nous venir de nombreux ministères notamment et d'intervenants du milieu.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

485 Qu'en est-il par rapport, ça c'est pour les monts Groulx, mais maintenant pour l'île René-Levasseur, qui est sur le territoire de votre MRC.

**PAR M. ANDRÉ BLAIS:**

490 Dans cette partie-là, c'est la même chose, c'est donc zoné forestier au niveau d'une grande affectation du territoire.

495 Au niveau du plan d'urbanisme, c'est zoné forestier de production. Donc à l'intérieur de cette classe-là, on peut avoir de la souplesse et être en mesure de favoriser un développement.

500 Et également, si on fait une modification au niveau du zonage, de la grande affectation, donc un avis de 149 que le gouvernement pourrait nous envoyer nous demandant de modifier pour instaurer des réserves de ce type-là, on n'aurait pas de problème ou de difficulté à faire ça, puisque les grandes affectations permettent une bonne souplesse au niveau des objectifs qui sont visés.

Parce que le schéma d'aménagement est liable avec des objectifs et non pas avec des réglementations précises.

505 **PAR LE PRÉSIDENT:**

510 On comprend également, on peut remarquer que pour une autre MRC voisine, il y a concordance dans la réflexion; j'imagine qu'il y a peut-être eu concordance aussi dans les travaux, cette réflexion-là a probablement été partagée avec la MRC des Sept-Rivières, monsieur Blais?

**PAR M. ANDRÉ BLAIS:**

515 Oui, nous avons partagé beaucoup dans ce domaine-là, parce que lorsqu'on a entrepris, dans les années 94-95, la révision des schémas d'aménagement, le ministère des Affaires municipales nous a demandé de tenir en compte beaucoup plus les échanges interMRC ou les liens interMRC, pour essayer d'avoir des normes qui pourraient se ressembler à l'intérieur d'une région administrative.

520 Et évidemment, on a trouvé que c'était quand même intéressant parce qu'il y a effectivement des éléments qui peuvent être, comme dans certains cas, qui pourraient être appelés à être traités un peu de la même façon; comme l'érosion des berges, par exemple, qui va se faire ressentir aussi bien de la Minganie à aller jusqu'au secteur de Tadoussac. Bien, qu'il y ait des normes comparables et semblables, ça pourrait être un élément intéressant.

525 Donc pour le secteur des monts Groulx, étant donné que ce secteur-là touchait à la fois la MRC de Caniapiscau et Sept-Rivières, c'est qu'on a eu des échanges au début, pour regarder la possibilité de faire un parc régional. Après ça, on a eu des échanges par après, au niveau des positions.

530 Et je me rappelle, à l'époque, lorsqu'on a parlé de règlement de contrôle intérimaire pour les monts Groulx, dans la partie Sept-Rivières, qui avait beaucoup de territoire au niveau des monts Groulx, on avait un certain problème avec plusieurs municipalités qui, elles, considéraient d'abord et avant tout l'importance du phénomène minier, et on nous avait sensibilisés beaucoup à cette question-là, chose ici qu'on ressent peut-être moins, parce que comme on dit dans notre mémoire, on n'a pas la culture minière dans notre secteur de MRC, on a plutôt une culture forestière.

540 Pour nous, les projets qu'on met de l'avant sont d'abord et avant tout reliés à la forêt, c'est ce qui nous a mis au monde et c'est ce qui nous maintient, alors que Sept-Îles, Port-Cartier, ce sont les mines qui les ont mis au monde, alors ils sont peut-être plus sensibles à la composition du sous-sol que nous on peut l'être présentement, surtout qu'on ne nous a jamais informés des grandes possibilités minières de notre secteur, parce que dans les faits, on les connaît pas vraiment.

545

**PAR LE PRÉSIDENT:**

550 J'essaie encore de bien comprendre, la question initiale, c'était comment va, entre parenthèse, se comporter l'autorité de la MRC par rapport à la demande du ministère de l'Environnement, la proposition et puis la transformation de la proposition dans un décret gouvernemental à venir.

Je comprends de ce que vous nous dites que la partie de la MRC gestionnaire de l'aménagement du territoire et de ses orientations comprend que les projets sont compatibles

555 avec les orientations et les objectifs du schéma et du schéma en révision, schéma d'aménagement évidemment, je comprends, et vous me corrigerez si je me trompe, que la partie politique, le corps politique de la MRC, lui va plutôt se mettre en position de définir quel est le potentiel plus précis.

560 Parce que c'est assez clair dans votre mémoire, cette partie-là, le potentiel minier en détail, avant de souscrire à l'autre projet, citant la question du développement des ressources comme étant prioritaire et, je reprends vos mots de tantôt, le développement touristique comme étant secondaire. Je pense que je vous cite fidèlement.

565 C'est bien ça la distinction que je fais entre les deux (2) têtes d'une MRC?

**PAR M. ANDRÉ BLAIS:**

Oui, oui, tout à fait.

570 Les élus, évidemment, sont très sensibles à tous ces projets-là qui sont en mesure de venir améliorer le sort au niveau de la base économique régionale; comme on l'a démontré, c'est quand même quelque chose qui est préoccupant, parce que ce sont eux qui sont mis au banc des accusés lorsque évidemment, ça va pas bien.

575 C'est sûr que ce qu'on aurait souhaité connaître, c'est qu'est-ce qu'il y a en dessous de ça. Si jamais, si jamais on apprenait qu'il y avait un filon de platine de plusieurs centaines de milliards de dollars en dessous de ça, et qu'on est passé à côté, bien, je pense que les élus, ils vivraient pas bien avec ça, parce que les décisions qui auraient été prises auraient été un peu trop hâtives.

580 Nous autres, dans le fond, ce qu'on dit, c'est qu'avec les méthodes qu'on a aujourd'hui de faire une vérification des potentiels, il y a des méthodes modernes, les géologues nous parlent qu'on est capable d'arriver à dire, bon bien, écoutez, ce qu'il y a là-dessous, c'est ça, ça, ça, et puis c'est pas nécessairement une avenue intéressante parce que, bon, des compagnies intéressées comme Falconbridge, ils sont en Nouvelle-Calédonie sur des projets de deux-trois milliards (2 MM\$-3 MM\$), ils s'en viendront pas ici demain matin, ça fait que c'est pas assez intéressant pour le développer.

590 Nous autres, dans le fond, ce que les élus veulent savoir, si on prend une telle décision de geler un territoire, est-ce que ça peut devenir à un moment donné un élément contraignant pour l'avenir économique régional. C'est cette question-là qui est préoccupante pour eux.

595 Qu'on vienne nous dire, on a rien trouvé et bon, il y a rien d'intéressant là-dedans, comme on dit dans le texte, le projet va avoir un appui inconditionnel, parce que ce qu'on visait, c'était justement de protéger ce secteur-là pour en faire un secteur de développement récréotouristique



et donc, de protéger ces coins-là qui étaient particulièrement sensibles, qu'étaient les monts Groulx.

600 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais il demeure quand même que vous demandez un délai de cinq (5) à six (6) ans.

605 **PAR M. ANDRÉ BLAIS:**

Bon ça, là-dessus, nous autres on dit, il y aurait peut-être – comment ça peut prendre de temps à faire l'expertise de ce secteur-là, on le sait pas, mais est-ce qu'un délai de cinq (5) à six (6) ans, si on fait l'expertise dans un (1) an, on va dire, bien, bravo, faisons ça dans un (1) an et si on nous a démontré qu'il y a rien en dessous de ça, de façon à peu près sûre et certaine, qu'il y a pas grand-chose d'intéressant à l'intérieur de ça, bien, adoptons ce délai-là et faisons-le.

610 Ça nous empêche pas non plus de dire, on pourrait procéder à la mise en place de ça mais on permettrait par exemple à faire des prélèvements d'échantillonnages qui viendraient compléter l'information, et advenant qu'on découvre qu'il y a rien, bien, le processus, il se continue.

615 On ne vient pas empêcher le "claimage", on ne vient pas empêcher de faire de l'expertise sur le territoire. Nous autres, on pourrait par exemple dire, bon, vous pouvez la faire, cette expertise-là de "claimage", tout en procédant à la mise en place de la zone de protection.

620 Nous, on pense que probablement que le ministère des Ressources naturelles, quand il nous dit que si les minières n'ont pas d'intérêt là, c'est probablement qu'ils n'ont pas d'intérêt, on pense que le ministère a sûrement aussi, de son côté, regardé ça et il nous dit qu'il y a pas d'intérêt.

625 Nous autres, ce qui nous inquiète, c'est qu'on regarde à côté, il y a Falconbridge qui est dans les gisements de platine, de cuivre, nickel et cobalt, et juste à côté des monts Groulx, dans le même secteur, il y a pas de "claim", rien, et on sait que depuis 86, il y a un projet de mise en réserve par le groupe Dryade d'une zone, à cause de la montagne, l'accès particulier, la route 389.

630 On aimerait savoir qu'est-ce qu'il y a en dessous de ça, mais ça nous empêcherait pas ou ça empêcherait pas le ministère de procéder à la constitution de tout ça, en laissant par contre l'expertise se faire, où est-ce qu'on va arriver et on va dire, bon bien, écoutez, dans un (1) an, deux (2) ans, c'est fait, il y a rien en dessous de ça, il y a tels, tels produits qu'on pourrait développer.

635

640

À ce moment-là, si on trouve quelque chose d'intéressant à développer, bien, on s'assoit et on se dit, comment on peut le développer. Tout le monde va être intéressé à le développer, éventuellement.

645

On n'est pas obligé de prendre l'ensemble des monts Groulx comme ils sont là, il peut y avoir des modifications au niveau de sa géographie. Je veux dire, le territoire qui a été identifié comme tel, il n'est pas nécessairement définitif comme il est là, j'imagine, il est quand même bien dessiné mais il pourrait se faire modifier légèrement, et puis il rencontrerait à peu près les mêmes objectifs. Je pense!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

650

Mais ça change pas le fait que le corps politique de la MRC conteste un choix gouvernemental, en l'occurrence le ministère de l'Environnement, par rapport à un choix de territoire; ça change rien à ça non plus.

655

Le reste, c'est d'accommoder les uns et les autres, mais dans un ordre de priorités qui est celui que vous avez défini dans vos orientations, celui que le minier, par le développement des ressources, prime sur celui de la conservation, malgré un ajout dans le PSAR avec le schéma initial. Ça, c'est ce que je lis, là.

**PAR M. ANDRÉ BLAIS:**

660

C'est certain qu'être un élu, moi je m'en irais dans ce qu'il y a de plus payant. Je pense qu'il y a pas beaucoup de gens qui diraient, je m'en vas pas dans ce secteur-là, parce que c'est du développement d'emplois et ça, c'est direct.

665

Et on a des exemples, qu'est-ce qu'une mine rapporte au plan salarial, au plan économique, on regarde, la Côte-Nord est un bel exemple, si on ferme les mines de fer, on vient de fermer Sept-Îles, on vient de fermer Port-Cartier, et on vient de fermer Havre-Saint-Pierre. Alors c'est sûr qu'il y a toujours, en bout de piste, une crainte, c'est qu'à un moment donné, cela ferme.

670

Mais Fermont, ces secteurs-là, avec les potentiels qu'il y a dans l'arrière-pays, on a été capable de développer davantage, d'aller trouver d'autres filons. Les méthodes d'extraction, aussi, font qu'on va se raffiner, on va devenir meilleur au niveau d'aller chercher à l'intérieur des déchets, des montagnes de déchets qu'on a, des restants de métaux de sorte qu'on peut étirer pendant un bon bout de temps.

675

Alors c'est certain qu'au niveau de l'économie, les élus, pour eux, la quantité ou l'appellation minière prend une importance je dirais plus grande que la conservation de la biodiversité, si on vient nous démontrer qu'il y a du potentiel. Mais s'il y a pas de potentiel, le

680 potentiel est minime, à ce moment-là, la biodiversité, on le dit dans notre document, on est sensible à ça aussi.

685 Mais les autres préoccupations qu'on a, c'est de conserver ce qu'on a, de maintenir l'emploi, de développer l'économie et d'empêcher, actuellement, la fuite, les gens qui quittent la région d'une façon dramatique, de sorte qu'on nous annonce tout le temps, régulièrement, que notre région administrative est en perte de population.

690 On est rendu sous la barre des cent mille (100 000), ce qui provoque, chez beaucoup de fonctionnaires de Québec et d'Ottawa, je dirais un peu des flammèches Intellectuelles, parce que les programmes qui s'appliquent au niveau gouvernemental, ils sont sur une base de cent mille (100 000) habitants, ça fait que si on n'a plus cette base-là, comment va-t-on appliquer des programmes. On a de la misère!

695 Alors de plus en plus, la population diminue à ce rythme-là, bien, il faut essayer de trouver quelque chose pour la maintenir. Et dans ce que les élus ont examiné au niveau de nos grands potentiels, comparables à la foresterie, à l'hydroélectricité, bien, il y a le secteur des mines et il y a le secteur de l'eau douce. Le secteur de l'eau douce, on peut pas trop y toucher parce que, bon, il y a des moratoires et on ne peut pas exporter autre chose que de l'eau embouteillée.

700 Et dans notre secteur, il semblerait que, entre Tadoussac et Sept-Îles, un des meilleurs endroits au Québec pour favoriser le développement de l'eau ou d'expédition de l'eau, avec le moins de transformation, c'est le secteur de la Côte-Nord, du fait que son environnement n'est pas tellement dégradé.

705 **PAR LE PRÉSIDENT:**

710 Une question, deux (2) petites questions rapides, mais ça ne donne pas de points, même si elles sont rapides!

Monsieur Blais, vous faites référence au Fonds régional d'exploitation minière CN, pourriez-vous nous indiquer, pour les fonctionnaires de Québec, c'est quoi le rôle que ça a dans la région.

715 **PAR M. ANDRÉ BLAIS:**

720 Le FREM, il y a sûrement des gens de l'institut, du groupement minier qui vont vous en parler plus que moi, c'est un fonds qui a été constitué avec les compagnies minières qui travaillaient dans le secteur de Sept-Îles, Port-Cartier, Wabush et Gagnon, ces coins-là, où ils ont constitué un fonds pour permettre d'aller chercher une expertise au niveau géologique, donc de produire ou de donner une aide financière suffisante, constitué, si ma mémoire est bonne, c'était quelque chose comme deux (2 M\$) ou trois millions (3 M\$), mais je pourrais pas vous garantir ce

725 chiffre-là, où est-ce qu'on pouvait se servir de ça pour compléter l'information, la cartographie et les connaissances au niveau des géocites de l'ensemble du secteur de Wabush, Fermont, Gagnon, etc.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

730 Très bien. On aura l'occasion d'y revenir, on a deux (2) ou trois (3) présentations, demain après-midi, du milieu minier.

Maintenant, est-ce que vous savez, à votre connaissance, si c'est purement privé, tout ce que j'entends que vous définissez?

735 **PAR M. ANDRÉ BLAIS:**

Oui, c'était privé.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

740 Et quand vous dites, dans votre mémoire, que vous avez dans vos bureaux un géologue, c'est dans le cadre de vos employés ou c'est dans un cadre comme ça, plutôt fournir le logement.

**PAR M. ANDRÉ BLAIS:**

745 Non, c'est pas un employé qui relève de nous. Nous, ce qu'on fait, c'est qu'on lui prête le local et on lui prête les équipements informatiques pour qu'il puisse favoriser, donner des cours, informer les gens, assurer un suivi avec des géologues amateurs qui, de plus en plus, commencent à s'intéresser et à sillonner le territoire.

750 Comme on le dit, on a beaucoup beaucoup de chemins forestiers, on a également beaucoup de villégiateurs, on parlait de quelque chose comme deux mille cinq cents (2500) chalets, alors ça veut dire, ça, beaucoup de gens qui vont se promener dans la forêt, et puis entre deux (2) truites de seize pouces (16 po) et dix-sept pouces (17 po), il peut très bien arriver à un moment donné qu'on sort notre piolet et on sort un morceau de roche qui nous semble intéressant, et qu'on le ramène, non pas comme une prise de pêche, mais éventuellement comme quelque chose à analyser.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

760 Très bien.

765 Dans un autre domaine, on va entendre ce soir et demain plusieurs participants qui vont faire référence à certaines contre-propositions par rapport à celles initiales du ministère de l'Environnement, entre autres, sur le plan régional, d'avoir une couverture, une représentativité

supérieure en termes d'aires protégées de forêt boréale commerciale, pas seulement dans la zone au-delà de la limite nordique.

770 Est-ce que, bien que ce soit pas dans votre mémoire, et on en est conscient, est-ce que votre MRC s'est penchée sur cette question-là.

**PAR M. ANDRÉ BLAIS:**

775 Oui, lorsqu'il y a eu la constitution, la définition de la limite nordique et également la constitution des nouvelles unités d'aménagement forestières, il y a eu une consultation pilotée par le CRD à cet effet-là, et nous, on a fait connaître au ministère notre position là-dessus, où est-ce qu'on demandait de faire un calcul du potentiel réel parce que des entrepreneurs, des bénéficiaires de CAAF nous disaient qu'ils étaient fortement pénalisés du fait qu'on venait modifier la limite nordique.

780 Donc à toutes les fois qu'ils ont des pertes de possibilité forestière, on nous traduit ça évidemment en perte d'emplois et ça, bien, les élus sont toujours très sensibles à ça, un peu comme tout le monde.

785 Et nous autres, ce qu'on avait comme position, ce qu'on disait, avant de passer la limite nordique à un tel endroit, il faudrait vraiment s'assurer que ce qui a été fait est bien fait et que le potentiel forestier n'est pas là; ou encore que la situation de la limite nordique fait qu'il y aura pas de repousse, etc., avant plusieurs années, donc ça peut présenter un danger.

790 Mais nous, ce qu'on demandait, c'était vraiment d'évaluer comme il faut la limite nordique, parce qu'elle nous pénalisait de plusieurs milliers de mètres cubes par année, donc de plusieurs possibilités de perte d'emplois. On s'était donc prononcé, nous autres, à cet effet-là.

795 Maintenant, on nous a avisés à un moment donné que la limite nordique avait été déterminée et que les unités d'aménagement avaient été constituées.

800 On demandait également au ministère des Ressources naturelles, pour la gestion des terres publiques intramunicipales, de concéder tous les territoires municipaux aux municipalités, pour permettre une multiressource en développement dans les secteurs municipaux.

805 Alors ça, on savait que notre demande était très importante, parce que tout le monde est en demande à l'intérieur des aires, des unités d'aménagement, et en bout de piste, on peut se demander, est-ce qu'il va rester tantôt de l'espace pour les compagnies de pouvoir couper du bois, si on continue à faire toujours les demandes qu'on adresse à ces entreprises-là pour aller chercher des superficies, des volumes.

On nous a quand même concédé une superficie d'environ deux cent trente kilomètres carrés (230 km<sup>2</sup>) à l'intérieur, dans les zones intramunicipales qui ne sont pas sous les

810 couvertures de CAAF, de contrats d'aménagement forestier. On n'a pas touché aux CAAF, les  
compagnies, on les a laissées là, on a dit, bon c'est correct, on va essayer, dans les cinq (5)  
prochaines années, de faire un développement avec ces deux cent trente kilomètres carrés  
(230 km<sup>2</sup>) là, et si ça va bien, dans cinq (5) ans, on pourrait éventuellement demander plus. On  
va essayer de faire nos preuves avant d'en demander plus.

815 On a toujours un peu cette approche-là de connaître vers quoi on s'en va, essayer de  
savoir qu'est-ce qu'il y a avant de prendre une décision. Je pense qu'au niveau municipal, je  
pense que c'est très sain.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

820 Une avant-dernière question. Vous l'avez abordé tantôt dans votre présentation mais par  
rapport au tourisme de masse que vous anticipez, est-ce qu'on doit comprendre, pour mettre au  
clair votre mémoire, que mille (1000) personnes par année, pour vous, c'est du tourisme de  
masse.

825

**PAR M. ANDRÉ BLAIS:**

Bien, nous autres on pense que c'est pas beaucoup; on pense que c'est pas beaucoup.

830 Parce qu'on a encouragé, la MRC de Manicouagan, parce qu'on était la municipalité du  
TNO, un promoteur, dans les années quatre-vingt, monsieur Michel Denis pour ne pas le  
nommer, on l'a encouragé à faire des campagnes journalistiques, promotionnelles, etc., et on  
avait vu, à une période beaucoup plus éloignée que ça, où est-ce qu'il y avait déjà des pionniers  
un peu du genre monsieur Denis, monsieur Duhoux, qui faisaient la promotion des baleines à  
835 Tadoussac, où est-ce qu'à l'époque j'étais à l'Association touristique, agent de développement, et  
on préconisait le développement du produit baleine dans le bout de Tadoussac, avec quelques  
personnes qui avaient l'air un peu des hurluberlus avec leurs projets de baleines, et quand on  
regarde qu'est-ce que c'est devenu le projet au niveau des baleines, l'importance que ça prend  
au niveau touristique comme phénomène, et puis c'est pas un phénomène unique, ce secteur-là,  
840 les baleines, c'est pas unique au monde, mais au Québec, c'est quand même l'endroit de  
prédilection.

Et quand on regarde le potentiel des monts Groulx, avec ses grands espaces, etc., la  
possibilité aussi de combiner ça avec la route du Labrador, nous autres, on pense que les  
845 touristes qui vont rentrer là pour aller sur cette route-là, parce que cette route-là qui conduit  
quelque part, on veut aller voir qu'est-ce qu'il y a au bout de ça, nous autres, on pense qu'il va y  
avoir une clientèle touristique américaine très importante qui va être attirée par ça, et on pense  
que c'est déjà commencé.

850 Ça fait que si on fait le moindrement des aménagements à l'intérieur de ces secteurs-là,  
avec une amélioration graduelle de la route qui peut se faire sur une dizaine d'années, bien, nous

autres on pense que d'ici une dizaine d'années, c'est bien plus de personnes que ça qui vont être intéressées à aller fréquenter les monts Groulx.

855           Ça, on est à peu près convaincu de ça. On n'a pas d'études formelles qui le disent, mais on pense que ça va ressembler un peu au phénomène de Tadoussac.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

860           Et dans le même sens, lorsque vous en parlez dans vos recommandations, vous l'abordez aussi sous l'angle d'avoir des infrastructures qui l'accompagnent, le tourisme, mais vous faites aussi référence à un parc de conservation de la biodiversité, vous revenez sur la notion de parc.

865           Au début, je me demandais si c'était une question de vocabulaire, mais vous parlez de d'autres parcs provinciaux, vous parlez de parc provincial des monts Groulx. J'aimerais ça vous entendre plus clairement là-dessus, que ce que vous avez dans votre mémoire.

**PAR M. ANDRÉ BLAIS:**

870           Dans notre esprit, nous autres, ce qu'on remarque, nouveau créneau qui serait intéressant pour notre MRC, ce serait un parc; on n'a pas de parc régional, ici, on n'a pas de parc provincial, dans notre MRC, et quand on regarde un peu ce qui se passe ailleurs, c'est un créneau supplémentaire à développer.

875           Nous autres, on se dit, si la biodiversité pouvait devenir une espèce de parc, où on pourrait vendre l'idée de venir sur place vivre de la biodiversité, mais avec des équipements, avec des équipements adaptés à cette fréquentation-là. Quand on parle de ça, on veut pas dire faire des prélèvements, faire des prélèvements de matières et de ressources naturelles, de poissons, etc., mais c'est de regarder ça un peu, d'être un élément vivant à travers tous ces éléments vivant là.

880           Nous autres, ce qu'on voudrait, c'est quelque chose qui pourrait ressembler à ça, de sorte qu'on pourrait vendre l'idée d'un parc marin, mais un parc de biodiversité, comme on a une thématique accrochée à ces parcs-là. Alors nous autres, c'est dans ce sens-là où est-ce qu'on verrait bien, dans les zones d'accueil, des équipements suffisants pour recevoir une clientèle aisée, qui pourrait être amenée en haut de ça et aller voir ça, eux aussi, à quoi ça ressemble, un parc de la biodiversité.

890           **PAR LE PRÉSIDENT:**

          On va évidemment entendre beaucoup de personnes qui vont requérir que le statut actuel permette que ce soit limité, à peu près le contraire, à ce qu'on n'aille pas vers la masse ou j'imagine, à défaut, très progressivement, avec les infrastructures qui accompagnent.

895 Ce que vous dites, c'est plutôt le contraire, je dirais forcer l'infrastructure pour attirer le  
tourisme. Pour vous, c'est clair, au niveau de la MRC, que ça devient un enjeu touristique en  
termes d'accessibilité de plusieurs personnes.

**PAR M. ANDRÉ BLAIS:**

900 Oui. Et on a également, et on le dit dans notre document, nous autres, on pense qu'on  
est capable de trouver des façons de faire qui vont permettre de changer, et de développer, de  
respecter l'environnement, de faire du développement durable, on pense qu'on est capable de  
faire ça.

905 Il y a pas si longtemps, ici dans la région, on avait une compagnie forestière qui était le  
dieu de la région, qui donnait de l'emploi à tout le monde, c'est à peine si on osait leur parler.  
Bien, aujourd'hui, avec ces entreprises-là, on est assis avec eux autres et on négocie, je dirais  
pas d'égal à égal, mais au moins de leur part, il y a beaucoup de flexibilité, il y a beaucoup je  
910 dirais de liens communs qui nous permettent d'avoir des échanges intéressants.

Et on a d'ailleurs fait des représentations, au niveau du BAPE, au niveau des tables, entre  
autres je parle de celle de Kruger mais je pourrais parler de celle d'Abitibi, des tables où est-ce  
que les gens de différents milieux, de différents intérêts, environnement, entreprise minière et  
915 compagnie, où est-ce qu'on est tous réunis autour d'une même table, on parle de problèmes, de  
projets, et on est capable de s'entendre de la façon, et les compagnies sont d'accord pour faire  
de cette façon-là, pour en même temps protéger l'environnement.

À se connaître mieux, on se comprend mieux et finalement, on s'aperçoit qu'on poursuit à  
920 peu près tous les mêmes objectifs, sauf que les moyens pour y arriver sont peut-être un peu  
différents.

Mais pour ce qui est du conseil de la MRC, c'est que nous, on pense qu'on est  
suffisamment intelligent pour s'asseoir ensemble, d'établir des mesures, des façons de faire qui  
925 vont être conciliables et qui vont faire l'affaire de tout le monde.

Ça peut nous paraître, aujourd'hui, un non-sens de dire qu'on fait de la protection en  
même temps qu'on fait du développement, mais c'est ça le défi du développement durable, c'est  
de développer de façon durable.

930

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Blais, dernière question. Vous avez éclairci tantôt la question du conseil de  
conservation en mentionnant que ce que vous voulez, à la différence de ce qui est proposé, qu'il  
935 devrait y avoir un comité tripartite, un conseil codirigé évidemment.



Est-ce que j'ai bien compris que le conseil devrait être codirigé par la MRC, la Communauté innue de Betsiamites et le ministère de l'Environnement.

940 **PAR M. ANDRÉ BLAIS:**

Non. Ce qu'on voulait dire, nous autres, ce qu'on pense, la coprésidence devrait être assurée par les gestionnaires du territoire, donc la coprésidence devrait revenir à la MRC, au niveau donc municipal régional, et avec la Communauté de Betsiamites.

945

Parce qu'actuellement, la réserve Louis-Babel est gérée par le ministère de l'Environnement, le Conseil de bande de Betsiamites et la MRC de Manicouagan, qui siègent donc d'une façon tripartite là-dessus. Mais sur les quatre (4) entités, nous autres on dit, la coprésidence devrait revenir aux gestionnaires de territoire.

950

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Une coprésidence à deux (2).

955 **PAR M. ANDRÉ BLAIS:**

Oui, à deux (2).

**PAR LE PRÉSIDENT:**

960

Très bien. Merci monsieur Blais.

965

---

#### **UNION QUÉBÉCOISE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

970

Nous invitons un second participant, le représentant de l'Union québécoise pour la conservation de la nature, monsieur Jean-Éric Turcotte.

Bonsoir monsieur Turcotte.

**PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:**

975

Bonsoir monsieur le Président. Donc d'entrée de jeu, je vais faire une courte introduction. Le mémoire qu'on remet aujourd'hui, qu'on dépose aujourd'hui, donc va nous permettre de mettre en relief à la fois nos préoccupations mais également de présenter une série de recommandations.

980 On s'intéresse, depuis plusieurs décennies, à la problématique de la représentativité de la protection de la biodiversité, je vous avouerai que les massifs des monts Groulx et l'île René-Levasseur sont, pour l'UQCN, donc des cibles de choix et ce depuis plusieurs années.

985 On a également, à l'intérieur de ce processus-là actuellement en cours, deux (2) éléments qui attirent particulièrement notre intérêt, d'une part évidemment tout ce qui est identification, tout ce qui est attaché à l'identification des aires protégées, donc la représentativité de la biodiversité, mais également tout ce qui touche la démocratisation du processus, donc la conservation du public, etc.

990 Donc c'est dans l'optique de cette reconnaissance-là de ce processus-là qu'on s'implique. Vous comprendrez qu'à ce moment-là, à l'intérieur de notre mémoire, on dépasse le spectre de la régionalité du dossier, et on va un peu plus loin, on aborde également la protection dans le sens large de la biodiversité. On jette un regard évidemment plus spécifique à la protection de chacune des grandes régions écologiques du Québec, mais on a un intérêt particulier pour la forêt boréale, surtout la forêt boréale dite commerciale.

1000 Ensuite, on va s'attarder, à l'intérieur du mémoire, sur les réserves de biodiversité projetées spécifiques à cette audience-ci; on va s'intéresser à leur superficie, à leur limite, à la nature de leur statut et même aux activités qui s'y déroulent.

Et pour finir, finalement, on a aussi un intérêt pour les caractéristiques de gestion de ces territoires-là, notamment au niveau du conseil de conservation.

1005 Alors ce que je vais faire, je vais vous présenter tout simplement la liste des recommandations qui sont associées à notre mémoire. Donc la première recommandation:

1010 "L'UQCN recommande au gouvernement de poursuivre les efforts de mise en réserve de territoires pour des fins d'aires protégées, avec comme objectif ultime la garantie de la protection intégrale de la biodiversité québécoise, de façon à soustraire de l'exploitation industrielle sur au moins – et là, évidemment, j'insiste sur le fait que c'est un minimum – dix pour cent (10 %) de chacune des régions naturelles du Québec et ce, particulièrement en forêt boréale dite commerciale."

1015 En retenant le fait qu'évidemment, c'est surtout, ce qui nous intéresse, c'est beaucoup en termes de protection intégrale de la biodiversité.

Deuxième recommandation importante:

LECTURE DU MÉMOIRE, (RECOMMANDATION), page 7.

1020 Page 7, fin de la recommandation.

À l'exploitation, évidemment.

1025 Autres recommandations:

LECTURE DU MÉMOIRE, (RECOMMANDATIONS), page 8.

1030 LECTURE DU MÉMOIRE, (RECOMMANDATION), page 11.

Page 11, fin de la première recommandation.

Vous comprendrez que c'est un type de moratoire, une formule de moratoire qu'on suscite.

1035 LECTURE DU MÉMOIRE, (RECOMMANDATIONS), page 11.

Page 11, fin de la deuxième recommandation.

1040 Donc dans le cas de la recommandation 1, si elle n'est pas retenue, on aimerait que ce soit la recommandation 2 de ce paragraphe-là qui devienne valide.

LECTURE DU MÉMOIRE, (RECOMMANDATIONS), pages 12 et 14.

1045 Page 14, fin des recommandations.

Et je pourrais rajouter, particulièrement dans la province naturelle D.

1050 LECTURE DU MÉMOIRE, (RECOMMANDATIONS), page 16.

Page 16, fin des recommandations.

1055 À titre de conclusion, donc quelques éléments forts sur lesquels je veux revenir, donc évidemment, on est tout à fait heureux que le processus de la SQAP soit en branle, mais on veut réitérer notre appui et même, on croit qu'il y a lieu de bonifier cet élément-là. Jusqu'à ce jour, on pense qu'on peut aller encore plus loin.

1060 Pour ce faire, on croit qu'il est nécessaire d'identifier davantage d'aires protégées sur les territoires, évidemment, mais surtout en forêt boréale, et d'apporter une attention particulière à la forêt boréale dite commerciale, donc au sud de la fameuse limite nordique.

Aussi, on insiste sur le fait que le présent processus d'identification et d'établissement d'aires protégées est valable, mais on croit qu'il devrait être davantage transparent et davantage concerté. Ceci dit, je ne mets pas en doute votre propre entité, mais on pense qu'en amont, il y

1065 a moyen donc que les organismes, les gens du milieu aient une meilleure écoute sur le choix  
entre autres des sites.

1070 Afin que les futures aires protégées puissent jouer un véritable rôle de conservation, on  
croit qu'on devrait donc mettre certains territoires ayant un fort potentiel de conservation sous  
forme de moratoire, dans le but d'obtenir une meilleure acquisition de connaissances et ensuite,  
de mettre en place des moyens financiers, des moyens techniques pour que ces connaissances-  
là soient connues du grand public. Les aires protégées doivent également jouer un rôle  
éducatif, un rôle de recherche scientifique, donc on croit qu'effectivement, il y a des moyens  
qui devraient être rattachés à ça.

1075 Et finalement, je vous dirai que les conseils de conservation devraient également  
disposer de moyens adéquats pour réaliser leurs activités, que ce soit la mise en valeur ou même  
des activités éducatives, des activités même de gestion.

1080 Et dans cette optique-là, on verrait d'un très bon œil aussi la mise en place d'une  
structure nationale, qui permettrait la coordination de l'ensemble du réseau des conseils de  
conservation. Évidemment, lorsqu'on parle d'une structure nationale, ce serait tout à fait  
pertinent, à ce moment-là, d'intégrer des groupes nationaux qui ont comme mandat la protection  
ou la conservation du territoire.

1085

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Si vous permettez, j'aurai peut-être quelques questions également, monsieur Turcotte.

1090 Tout d'abord, dans votre mémoire, vous référez, je vous cite à la page 5, vous dites:

"Il s'avère nécessaire de créer un réseau d'aires protégées dans chacune des régions  
naturelles du territoire québécois."

1095 C'est bien clair, c'est pas un problème de vocabulaire, vous parlez des régions naturelles  
et non pas des provinces naturelles ou si...

**PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:**

1100 Disons que dans le meilleur des cas, on pourrait espérer avoir une représentativité,  
normalement, dans chacune des régions, parce qu'évidemment, les provinces naturelles sont  
redécoupées en régions naturelles, en fonction de caractères physiographiques. Donc la  
meilleure logique écosystémique, on devrait avoir une représentativité à l'échelle des régions  
naturelles.

1105

**PAR LE PRÉSIDENT:**

En étant conscient que ça change quand même, de façon globale, considérablement la superficie de représentation.

1110

**PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:**

Oui, mais disons que de façon générale, on souhaite ça, c'est un souhait mais bon, évidemment souvent on s'arrête à l'échelle des provinces naturelles.

1115

Ceci dit, si je peux me permettre un petit aparté, dans le cas de la province D, celle qui nous occupe aujourd'hui, on a présenté des aires protégées, on a présenté déjà une série de sites, et à cause de réalités je dirais administratives, on a présenté les sites de la province D dans la seule région administrative de la Côte-Nord alors que cette province-là couvre au moins deux (2) régions administratives, avec celle du Saguenay-Lac-Saint-Jean, et même une petite bande du côté de Charlevoix.

1120

Donc on pense qu'il devrait y avoir un effort plus senti, de façon intégrée, quand on couvre la représentativité d'une région, quand on présente des aires protégées, on devrait avoir un regard plus général sur l'ensemble du territoire, de façon à s'assurer qu'effectivement, les aires protégées sont bel et bien représentatives.

1125

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

1130

La seconde question, c'est que vous mentionnez, toujours dans la même page mais dans le bas, vous dites:

"Ce pourcentage d'aires protégées pour constituer, d'une part, un réseau représentatif de territoires de conservation et, d'autre part, de faire en sorte que les statuts de protection soient réellement effectifs, c'est-à-dire qu'ils permettent la conservation intégrale des éléments naturels."

1135

Ma question porte sur cet élément-là mais aussi, à différents endroits dans le mémoire, est-ce que pour vous, le modèle à privilégier, c'est la réserve écologique, donc la forme de conservation la plus intégrale, ou sinon, comment voyez-vous les réserves de biodiversité par rapport aux réserves écologiques, si c'est pas le cas et j'ai mal lu votre mémoire.

1140

**PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:**

Non, on favorise pas absolument ou nécessairement la mise en place de réserves écologiques, d'une part parce qu'on est conscient aussi des utilisations du territoire. Il y a

1145

1150 effectivement moyen de concilier des utilisations du territoire et non pas l'exclusion totale de ces territoires-là pour la conservation.

1155 Ceci dit, le modèle des réserves écologiques est et doit demeurer et doit être bonifié, c'est-à-dire qu'on doit avoir de nouvelles aires protégées qui vont constituer des réserves écologiques, parce que ce sont des échantillons essentiels à l'avancement des connaissances, aussi à la conservation intégrale du territoire. Il doit y en avoir.

1160 Mais là, pour l'instant, je sais et j'entends qu'on a surtout pour but de mettre en place des réserves de la biodiversité, donc on est quand même favorable, tout à fait favorable à ce modèle-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

1165 Mon autre question porte sur la représentativité. Vous et d'autres participants vont soulever la question du territoire minimal pour avoir une certaine sécurité dans la représentation, vous parlez de cinq cents kilomètres carrés (500 km<sup>2</sup>), vous êtes pas les seuls, plusieurs l'abordent.

1170 Ma question, c'est alors que dans le projet présenté, il y a à proximité deux (2) aires protégées sur l'île René-Levasseur, celle existante de la réserve écologique Louis-Babel ainsi que celle proposée de biodiversité, on arrive à quelque chose comme quatre cents-quatre cent cinquante kilomètres carrés (400 km<sup>2</sup>-450 km<sup>2</sup>), est-ce que pour vous, ça, ça devient je dirais pas suffisant, je pense que c'est clair, mais est-ce que pour vous, ça devient quelque chose qui est plus représentatif du fait que c'est à proximité; est-ce que c'est un élément qui est majeur pour vous, en appui de votre demande d'aller vers le cinq cents kilomètres carrés (500 km<sup>2</sup>) minimum?

**PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:**

1180 Évidemment, le nombre de kilométrage, c'est ça, évidemment, on parle toujours de minimum. Bon, dans la littérature, selon les auteurs, pour maintenir des grands processus écosystémiques, on va parler dans certains cas de cinq cents kilomètres carrés (500 km<sup>2</sup>), dans certains autres cas jusqu'à deux mille kilomètres carrés (2000 km<sup>2</sup>), selon la nature des processus qu'on retrouve sur place et surtout selon la nature des perturbations qu'on peut retrouver en place, des perturbations dites naturelles.

1190 Ceci dit, dans le meilleur des cas, et ça a toujours été la perception de l'UQCN, c'est la protection intégrale de l'île qui était visée. Mais bon, le processus de la mise en place des aires protégées est un processus où il y a une certaine part de compromis, on peut être satisfait plus ou moins de ce type de compromis là mais par contre, ce qu'on entend, c'est que dans l'optique de l'aire protégée sur l'île René-Levasseur, on pense qu'il doit cependant y avoir, actuellement,

de la bonification, sinon on n'a pas nécessairement l'atteinte de l'objectif ultime de la représentativité.

1195 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous abordez aussi la question des zones tampons, bandes tampons, vous l'avez abordée tantôt, vous signalez que ça doit nécessairement aller au-delà de ce qui est déjà prévu par règlement dans le cas des exploitations forestières.

1200

Pour vous, quand vous dites, et je vous cite:

"Dans ce contexte, une zone tampon de l'ordre de près de cinq cents mètres (500 m) devrait être envisagée."

1205

Est-ce que pour vous, c'est une valeur qui est je dirais arbitraire au sens correct, mais est-ce que c'est fondé sur quelque chose, je dirais en termes de connaissance, ou si ça vous apparaît quelque chose qui augmente la sécurité tout simplement.

1210 **PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:**

Bon, c'est une bonne question, je m'y attendais même d'ailleurs un peu.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1215

Je suis content de l'avoir eue!

**PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:**

1220

Écoutez, à notre sens, le soixante mètres (60 m) déjà existant pour les réserves écologiques constitue, à notre sens, une mesure tout à fait arbitraire. Cinq cents mètres (500 m) peut constituer également une mesure tout à fait arbitraire, mais on comprendra qu'entre soixante mètres (60 m) et cinq cents mètres (500 m), on a un libre arbitre qui, à notre sens, offre une meilleure garantie de protection, dans l'optique où on nous a assuré, lors de présentations, aussi bien ici à l'intérieur de cette assemblée-ci que lors d'une assemblée antérieure, que les ministères n'avaient pas actuellement les ressources pour garantir la protection ou la conservation, c'est-à-dire le contrôle et le suivi de ces territoires-là.

1225

Donc on estime qu'avec une meilleure portion de zone tampon, on s'assure de garantir l'intégrité du territoire, en tout cas davantage. Mais c'est effectivement une mesure relativement arbitraire.

1230

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1235 Une question de sécurité accrue, tout simplement.

**PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:**

1240 Tout à fait.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

1245 Vous dites, un peu plus loin dans votre mémoire – vous comprenez qu'on essaie d'approfondir et de mieux comprendre des fois ce qui apparaît plus clair quand on vous écoute...

**PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:**

1250 C'est tout à fait ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1255 Vous aurez tous compris également, je l'ai pas mentionné mais je l'indique, s'il y avait des doutes, que la Commission est neutre, donc par le moyen de ses questions, c'est de mieux comprendre, ce n'est pas une orientation. Cependant, la Commission ne sera pas neutre dans son rapport.

Vous dites, en page 13:

1260 "Il s'avère donc important de considérer que le processus de désignation d'aire protégée doit faire l'objet d'une démarche consensuelle. Pour la Côte-Nord, cette recherche de consensus a fait défaut lors des démarches initiales."

1265 Vous l'avez abordé tantôt en subtilité, en mentionnant qu'il y aurait lieu peut-être de revoir les choses, dites-en donc un peu plus, comment vous voyez ça, vous.

**PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:**

1270 Bien, à prime abord, et je crois qu'il y a déjà eu une prise de conscience ministérielle à ce niveau-là, le processus de proposition d'aire ou de territoire s'est bonifié avec le temps. En Abitibi, il y a eu des séances d'information où les gens ont pu faire des propositions, déposer des projets de territoires.



1275 Je pense que sur la Côte-Nord, le processus s'est fait plus rapidement et donc, il y a eu un manque à ce niveau-là.

1280 Ce qu'on sollicite à ce moment-ci, c'est qu'on ait l'opportunité, les gens du milieu mais également les groupes d'intérêt, de proposer de nouveau une série de sites qui pourraient éventuellement obtenir un statut de protection, d'une part.

1285 D'autre part, évidemment, on aimerait, on apprécierait d'être en mesure d'intervenir plus en amont dans le processus, en s'assoyant autour de tables avec des ministères concernés, de façon à pouvoir partager nos préoccupations et pouvoir également leur amener des suggestions de ce qu'on considère comme étant des sites pouvant représenter la biodiversité québécoise.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1290 Est-ce que j'entends bien que quand vous parlez donc en amont avec des groupes d'intérêt, groupes d'intérêt incluant les groupes en faveur des aires protégées et ceux, je dirais les autres groupes qui sont utilisateurs des ressources sur le territoire, ça comprend tout le monde?

**PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:**

1295 Dans le meilleur processus de concertation, oui, ça peut comprendre tout le monde.

1300 Ceci dit, on a souvent peut-être des moyens plus difficiles pour se faire connaître ou pour faire connaître nos préoccupations, nos points de vue, on détient pas toujours les mêmes enveloppes et les mêmes budgets pour nous faire valoir, pour être présents sur l'ensemble de ces tables-là quand elles sont existantes. Donc je pense qu'à ce moment-là, c'est bon d'intégrer les groupes d'intérêt du milieu, qui ont peut-être pas toujours l'opportunité de se faire entendre.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1305 Une dernière question, si vous permettez, monsieur Turcotte.

1310 Dans votre mémoire, vous l'abordez, vous reprenez dans votre conclusion une phrase que je vous demanderais d'expliquer davantage s'il vous est possible, parce que vous faites référence aux moyens financiers et techniques de mise en œuvre des réserves de biodiversité, des conseils de conservation, vous dites:

1315 "Ces moyens pourront être bonifiés par un soutien corporatif, soutien qui proviendrait de l'exploitation des ressources du territoire québécois."

À le lire comme ça, avec la phrase qui est quelques pages précédentes, on croit comprendre, et vous me corrigerez si je me trompe, est-ce que vous proposez, vous envisagez

un mode de prélèvement de redevances à partir des utilisateurs des ressources naturelles, ou si c'est pas du tout ça; et si c'est le cas, qu'est-ce que vous avez dans la tête.

1320

**PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:**

J'ai beaucoup de choses dans la tête, mais je vais essayer de me contenter de ce qui touche directement le propos!

1325

Alors je vous dirais qu'actuellement, il y a effectivement exploitation du territoire, ça, évidemment personne peut le nier, on exploite un territoire et je pense qu'on redonne pas toujours à ce territoire-là les moyens de se reconstituer, d'obtenir les moyens minimaux pour être protégé, pour être conservé adéquatement.

1330

Alors je pense qu'effectivement, oui, on pourrait penser à un système de redevances qui revient vers le milieu, qui est attribué à la protection du territoire.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1335

Merci, monsieur Turcotte

1340

---

#### **SOCIÉTÉ DES AMIS DES MONTS GROULX**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1345

Nous invitons maintenant les représentants de la Société des Amis des monts Groulx, monsieur Roch Roy et monsieur Michel Denis.

Bonsoir messieurs, bienvenue, on vous laisse la parole, on vous écoute attentivement.

**PAR M. ROCH ROY:**

1350

Merci. Tout d'abord, nous allons nous présenter, Roch Roy, président de la Société des Amis des monts Groulx, et à ma droite, Michel Denis qui en est le vice-président.

1355

Tout d'abord, la Société des Amis des monts Groulx est une corporation à but non lucratif qui est née en 2001. Cette corporation compte actuellement environ deux cents (200) membres et est en nette progression.

1360

Ça veut pas dire que Les Amis des monts Groulx existent depuis seulement 2001, au contraire, cette société compte, parmi ses membres, des gens qui se sont installés au pied des monts Groulx, dont Jacques Duhoux et Michel Denis, depuis en bref l'ouverture de la route 389,

en 1986. Donc on a des gens qui connaissent très bien le territoire, dans Les Amis des monts Groulx, et c'est une progression donc finalement.

1365 Alors on se réjouit évidemment de la proposition qui est faite de protéger une partie importante du massif des monts Groulx, parce qu'entre autres, notre objectif premier de la Société des Amis des monts Groulx est justement de protéger l'intégrité naturelle des monts Groulx et des paysages environnants. Pourquoi, parce que la Société des Amis des monts Groulx représente des gens qui sont des touristes, des gens qui viennent d'un peu partout au Québec ou au monde. Alors c'est pourquoi aujourd'hui on présente un mémoire, afin de  
1370 sensibiliser les intervenants à la nécessité de protéger les monts Groulx.

On se réjouit, mais si je compare le projet actuel à un habit, le veston va bien même s'il y a quelques ajustements à faire, mais il manque une partie importante, le pantalon; c'est-à-dire le massif, ce n'est que le tiers finalement qui est protégé, il en reste un bon bout. Il y a une  
1375 discrimination qui est faite, et on la comprend pas. Donc on demande évidemment l'intégralité du massif.

Alors le mémoire qui a été présenté, qui vous a été soumis, que nous présentons ce soir, donc a été en grande partie rédigé par Michel Denis. Michel donc est un résident des monts Groulx, il y en a deux (2) actuellement à temps plein ou presque, je crois environ neuf (9) mois par année, à moins que je ne m'abuse, donc Jacques Duhoux et Michel Denis, alors je vais  
1380 laisser la parole à monsieur Denis.

**PAR M. MICHEL DENIS:**

1385 Merci. En fait, je suis impliqué dans les monts Groulx depuis le milieu des années quatre-vingt, et on a eu le temps de réfléchir, tout en travaillant au développement des monts Groulx, on a eu le temps de réfléchir à son avenir, et c'est pour ça d'ailleurs qu'on a entrepris les travaux. On les a entrepris parce qu'on voulait rendre ce massif-là accessible, on voulait le rendre  
1390 accessible aux amateurs de randonnée, aux amateurs de vie sauvage et on voulait aussi surtout le conserver sauvage.

Et dans notre mémoire, vous allez voir que tout le mémoire tourne autour de cet aspect-là, comment garder le massif sauvage, pour nous et pour les générations futures.

1395 Vous parliez tout à l'heure de développement de masse, le développement de masse n'est pas dans notre vocabulaire. Nous voulons au contraire en faire un développement restreint, en faire un lieu d'exploration, de découverte, d'autonomie et de contemplation, pour ceux qui ont le besoin de trouver ces endroits-là.

1400 En fait, les monts Groulx, c'est une enclave arctique en forêt boréale accessible par la route, et ce qui en fait son principal intérêt.

1405 Roch vous a expliqué un peu qui étaient Les Amis des monts Groulx, et afin de rien oublier, je vais faire un petit peu de lecture mais je vais essayer de rendre ma lecture la plus vivante possible. Alors le chapitre 4 parle de développement touristique.

1410 Alors on dit, bien voici maintenant notre vision sur le développement futur des monts Groulx ainsi que le rôle que nous voulons jouer dans ce développement-là. Nous voulons le développement touristique orienté vers celui de l'aventure, de l'écologie, de la science et de la culture, c'est comme ça qu'on le voit. Jusqu'ici, on a travaillé dans ce sens-là, et où est-ce qu'on en est rendu maintenant, qu'avons-nous accompli et quel a été le résultat de nos actions.

1415 Ce massif-là, maintenant, est rendu bien accessible, il est rendu bien connu. Lorsqu'on parlait des monts Groulx voilà une dizaine d'années, au Québec, dans la région ici, ils étaient pas connus, dans la province de Québec, le mont Washington aux États-Unis était pas mal plus connu que les monts Groulx.

1420 C'est à cause qu'on a fait vraiment une offensive médiatique, monsieur Blais en parlait tout à l'heure, d'une façon ou d'une autre, on a eu l'appui de son organisme, des MRC, pour finalement la publicité des monts Groulx, c'est à cause qu'on en a parlé dans les médias qui fait qu'aujourd'hui, tout le monde les connaît dans le milieu du plein air, ce qui fait aussi que tout le monde est sensible au développement industriel que certaines personnes envisagent d'y faire. Et surtout, le milieu du plein air est un milieu qui s'oppose à ces développements industriels là.

1425 Ce que nous avons fait jusqu'ici, on a ouvert des sentiers de pénétration, des sentiers d'accès aux montagnes. On a organisé des activités sportives internationales, comme le Raid international Mahikan, qui est un raid international qui a permis d'amener des journalistes de plusieurs pays du monde.

1430 On a organisé de nombreux voyages de presse, à peu près cent cinquante (150) journalistes de la presse nationale et internationale, qui sont venus dans les monts Groulx.

1435 On a fait beaucoup de reportages télévisés. En fait, on a fait une offensive médiatique et le but a toujours été: la maximum de publicité avec le minimum d'infrastructure.

1440 Alors on imaginait que si les monts Groulx étaient connus, ce serait plus facile de les défendre ensuite, parce qu'on savait qu'avec l'ouverture de la route 389, il se présenterait un danger pour les montagnes, et on a calculé que les mouches noires étaient pas une assez grande protection pour les monts Groulx, on a décidé finalement d'impliquer les randonneurs.

1445 Alors maintenant que les monts Groulx sont connus, les questions qui se posent, comment ces montagnes-là vont se développer, quelle en sera la philosophie d'action, qui prendra les décisions d'orientation et pour qui elles seront prises; qui sera le maître d'œuvre de ce développement-là.

Alors ces questions-là, notre organisme, nous vous proposons des réponses. On a bien réfléchi à ces réponses-là, ce sont nos réponses à nous, c'est notre façon à nous de voir les choses.

1450

Alors je vais un peu vous décrire nos propositions. La première proposition regarde le nom des montagnes. Ces montagnes-là, depuis que les humains habitent dans la région, les Innus, ont toujours eu un nom; on sait pas pourquoi qu'à un moment donné, ces montagnes-là ont perdu leur nom et se sont retrouvées sous le nom de monts Groulx. Alors le nom innu Uapishka voulait dire les montagnes qui sont blanches, j'imagine parce qu'elles sont blanches dix (10) mois par année.

1455

Alors à un moment donné, c'est devenu monts Groulx. Alors ce qu'on aimerait, par respect des peuples qui ont habité le territoire, dont c'est le territoire traditionnel, que les montagnes retrouvent leur vrai nom. Alors on calcule qu'en leur donnant un nom comme Monts Groulx, on fait preuve d'une espèce de colonialisme culturel, alors on s'oppose à ça.

1460

En ce qui concerne l'organisme qui pourrait gérer les monts Groulx, on verrait bien, nous, une espèce d'organisme, André en a parlé tout à l'heure, monsieur Blais en a parlé, formé des trois (3) MRC, formé des Amis des monts Groulx, formé des associations touristiques régionales, pour une espèce de conseil qui verrait à l'orientation générale des monts Groulx.

1465

Concernant la philosophie, on verrait bien sur le plan national, pas juste sur le plan régional mais sur le plan national, une espèce de colloque, un colloque national auquel participeraient les personnes et les organismes intéressés à l'avenir des monts Groulx, ce qui a jamais existé jusqu'ici. Une façon de réfléchir collectivement sur l'avenir de ces montagnes-là.

1470

Concernant les infrastructures d'accueil et de pénétration du massif, on calcule que sur les montagnes, si on veut garder ces montagnes-là sauvages et limiter finalement pas l'accès mais limiter la quantité de personnes qui les fréquentent et réserver ça pour les gens qui recherchent vraiment l'aventure, on est d'accord, on calcule qu'il faut pas y installer aucune infrastructure sur les montagnes.

1475

Les gens doivent les mériter, la toundra qui est là, les gens doivent se la mériter. Et si les gens ne sont pas en forme pour y aller, il y a rien qui empêche que durant deux (2) ans de temps, ils puissent se mettre en forme et y aller deux (2) ans après, comme tout le monde fait d'ailleurs.

1480

Alors on a entrepris, on a fabriqué deux (2) sentiers, ce sont des sentiers d'accès et non des sentiers de randonnée. Alors tout ce qu'on essaie de faire, c'est de les entretenir et les améliorer, et bénévolement. Parce qu'on calcule que si les gens travaillent sur l'entretien de leurs sentiers, ils vont développer un sentiment d'appartenance et ça va être les premières personnes, ensuite, qui vont défendre le massif.

1485

1490 Alors au Québec, on a surtout développer une espèce de philosophie que papa  
gouvernement fait tout pour nous et lorsque nous, au milieu des années quatre-vingt, on a  
entrepris le développement du massif, d'ouvrir des sentiers, on n'a pas du tout attendu que papa  
gouvernement le fasse, on s'est acheté des tronçonneuses, des scies, des haches, et avec un  
groupe de bénévoles et un projet de Canada au travail, on a commencé à ouvrir des sentiers là.

1495 On s'est dit, on aime ces montagnes-là, il faut qu'on le fasse. Alors on voudrait que cette  
philosophie-là continue, l'implication des gens, et que les randonneurs ne soient pas seulement  
des consommateurs mais qu'ils soient aussi des participants.

1500 Alors on verrait bien, aussi, la création de deux (2) autres sentiers de plus courte  
randonnée.

1505 On verrait aussi, au pied des montagnes, la construction de deux (2) refuges.  
Actuellement, il y a pas de centre d'accueil pour les randonneurs qui viennent dans les monts  
Groulx. Alors on verrait qu'il pourrait y avoir, comme il y a deux (2) sentiers, à chaque début des  
sentiers, il pourrait y avoir deux (2) centres d'accueil qui porteraient le nom de camp de base,  
pour bien confirmer l'aspect expédition, qui seraient des camps de base rustiques, qui pourraient  
accueillir les gens pour une nuit avant de partir en montagne et une nuit quand les gens  
reviennent. Ce serait pas des camps de long séjour.

1510 Parce que le but des montagnes n'est pas de demeurer aux camps de base, mais de  
parcourir ces montagnes-là. Alors on verrait seulement ces deux (2) camps-là, et ces camps-là  
pourraient être habités par des gardiens qui seraient en même temps des gens qui pourraient  
faire de l'éducation, et qui seraient des gens aussi qui pourraient être les premiers répondants en  
cas d'urgence ou en cas de secours en montagne.

1515 Concernant l'organisme qui sera le maître d'œuvre du développement des monts Groulx  
lui-même, notre organisme à nous, Les Amis des monts Groulx, en fait les participants de cet  
organisme, on est impliqué dans les monts Groulx depuis le milieu des années quatre-vingt, on a  
acquis de l'expérience, on a acquis du savoir-faire, on a une vision de comment ça devrait se  
1520 faire, on voit bien que Les Amis des monts Groulx pourraient être le maître d'œuvre du  
développement des monts Groulx, un peu comme aux États-Unis, l'Appalachian Mountain Club  
est le maître d'œuvre du développement du mont Washington et de la chaîne appalachienne.  
Alors on verrait bien que les utilisateurs, regroupés dans un club comme le nôtre, pourraient en  
être les maîtres d'œuvre.

1525 On voudrait aussi s'occuper de la sécurité, mettre sur pied un organisme de secours, on y  
travaille déjà, qui pourrait s'occuper de secourir des gens qui sont dans la montagne. À titre  
d'exemple, cet hiver, il y a des gens dans la montagne qui se sont blessés, qui se sont gelé les  
doigts et il a fallu les secourir. On l'a fait sur notre temps, on l'a fait bénévolement, parce qu'on  
1530 est des humains et on voulait aider d'autres humains.

1535 Suite à cette expérience-là, on essaie de monter, à Baie-Comeau et à Fermont, un groupe de volontaires de secours en montagne, de bons skieurs, de bons raquetteurs, de bons marcheurs, qui pourraient comme ça prêter main forte à des gens qui se perdent ou de gens qui sont en situation de détresse, à cause d'avalanches ou de froid extrême.

1540 Il y a beaucoup de propositions qu'on fait, mais une des plus intéressantes qu'on aimerait faire, c'est d'encourager d'autres guides et d'autres organismes à s'installer au pied des montagnes, et à y guider des groupes. On calcule que s'il y a de plus en plus de guides qui s'y installent et de plus en plus d'organismes offrent des forfaits dans les monts Groulx, ça va être une bonne façon de protéger les montagnes, parce que les gens qui y gagnent leur vie sont intéressés à ce que les montagnes demeurent comme elles sont actuellement.

1545 Nous voulons aussi, par rapport aux Innus, nous aimerions encourager en tout cas que les Innus s'impliquent de plus en plus dans les montagnes, et on aimerait trouver une façon de collaborer avec eux dans cette implication-là, pour qu'on puisse à un moment donné s'échanger culturellement des choses, trouver une façon de travailler ensemble au développement des montagnes.

1550 Actuellement, en ce qui regarde la réserve mondiale de la biosphère, nous sommes en train de mettre sur pied une expédition scientifique pour 2004, qui aurait pour but de faire un inventaire de tous les éléments naturels des montagnes; et l'autre but de cette expédition-là, c'est d'encourager des universités et des scientifiques de s'installer au pied des montagnes et d'en faire un territoire de recherche multidisciplinaire. C'est quelque chose sur lequel on travaille depuis plusieurs années.

1560 Concernant les sites de pollution, il est surprenant de voir qu'une région aussi éloignée ait des sites de pollution. L'industrie minière, la prospection a laissé de nombreux sites de pollution dans les montagnes, on les connaît pas tous mais à chaque année on en découvre des nouveaux; on ne sait pas trop qui les a faits, pourquoi ils les ont faits, il semble que la philosophie d'action au niveau du plein air était pas la même autrefois qu'aujourd'hui, parce que toutes les compagnies nous assurent maintenant qu'ils n'en font plus, mais ils en ont fait dans le passé.

1565 Alors on aimerait ça trouver une façon de dépolluer ces montagnes-là, parce qu'en tant que guide, c'est très honteux pour moi d'amener des gens sur une montagne et de découvrir des barils d'essence abandonnés dans des ruisseaux, des vieilles batteries ou des choses comme ça. On aimerait trouver une façon de rendre ces montagnes-là propres, et de les rendre originelles.

1570 En ce qui concerne l'aspect financier, je mentionnais tout à l'heure qu'il serait intéressant pour nous d'assumer la gestion de ces montagnes-là, c'est sûr que si on l'assume, il faudrait qu'on ait un support financier aussi. On peut pas dire à un groupe, vous allez assumer l'organisation et la gestion des montagnes si on leur donne pas un support financier.

1575 On aurait besoin – en fait, jusqu'ici, on a fait les choses avec peu d'argent, si on veut continuer à faire ce qu'on a entrepris, à un moment donné ça va nous prendre un petit peu plus d'argent.

1580 Dans l'autre chapitre, l'autre chapitre va toucher aux activités qui sont permises et celles qui sont interdites dans la nouvelle réserve que le ministère de l'Environnement propose. Je vais laisser la parole à Roch, concernant cet aspect-là.

**PAR M. ROCH ROY:**

1585 Sur la question des activités permises et interdites, on doit toujours garder à l'esprit une toile de fond, une philosophie qu'évidemment, Michel connaît mieux que moi, mais qui veut que les monts Groulx soient une terre d'autonomie et de liberté. C'est des termes que j'ai entendu souvent en côtoyant Michel et Jacques et ça a bien du bon sens, c'est ce qui rend justement les monts Groulx différents des autres lieux au Québec où on peut faire de la randonnée.

1590 C'est-à-dire intervenir le moins possible, interdire le moins possible. Je voyais une interdiction de cueillette de petits fruits, tous les randonneurs qui vont là cueillent des petits fruits, la chicouté, le bleuet. Alors tant et aussi longtemps que ça devient pas une problématique, on devrait laisser les gens libres de circuler là où ils veulent, de mettre leur tente là où ils veulent, et de cueillir des petits fruits ou peut-être même pêcher une truite au passage.

1595 Évidemment, on est contre l'exploitation commerciale de la chicouté ou de la truite, mais en tout cas, je verrais mal un commerce s'établir là, c'est pas très très accessible.

1600 Donc à ce niveau-là, c'est en général la critique qu'on fait du projet tel que proposé.

1605 Maintenant, il y a quatre (4) zones en fait qui ont été délimitées, il y en a une que je pourrais appeler zone écologique, de réserve écologique, je crois que c'est la zone 1 si je ne me trompe pas, elle a été délimitée et j'ai soumis en annexe de notre mémoire une carte, pour démontrer les sentiers que les gens empruntent, soit en ski de fond l'hiver ou en traîneau à chiens.

1610 Alors la réserve écologique telle que proposée borne ces sentiers. Alors on suggère une zone tampon de cinq cents mètres (500 m), afin de protéger l'intégralité de la réserve écologique qui se trouve à être, finalement, une zone témoin, alors pour pas que cette zone témoin là ne soit affectée accidentellement, on propose une zone tampon de cinq cents mètres (500 m).

1615 Également, on propose de retrancher une partie que j'ai appelée la partie sud de la réserve écologique, partie sud d'un sentier. C'est que cette partie-là est située dans un endroit superbe, c'est un endroit que moi, j'appelle la vallée de la Touloustouc, donc qui aurait un potentiel écotouristique important dans l'avenir.



Alors c'est cela pour les activités permises et celles interdites.

1620 Maintenant, passons à la limite de la réserve. Alors nous, on veut, comme je le disais en introduction, agrandir la réserve, parce qu'on comprend pas, actuellement, ce qui pourrait faire de la discrimination entre la partie qui est actuellement projetée comme réserve et le reste du massif, c'est-à-dire la partie est. C'est-à-dire si c'est important de protéger le massif du côté ouest, à mon avis, ça doit être aussi important de le protéger du côté est.

1625 C'est sûr, il y a l'industrie minière, mais l'industrie minière fait de la prospection depuis nombre d'années et rien n'a été découvert jusqu'à maintenant. Et on n'a jamais été approché non plus, nous, Les Amis des monts Groulx, par l'industrie minière, même si on les a sollicités, pour nous dire de quelle façon ils pourraient exploiter un gisement qu'ils découvriraient sur les monts Groulx, tout en respectant les touristes ou les activités des Amis des monts Groulx. Et jamais on a eu de réponse.

1630 Donc ça a créé évidemment une inquiétude en nous, est-ce possible de concilier les activités des Amis des monts Groulx et l'industrie minière; on peut en douter, si on n'a pas de réponse. Alors la balle est dans leur camp, qu'ils nous le prouvent. Et jusqu'à preuve du contraire, nous sommes inquiets.

1640 Et comment on pourrait y parvenir à court terme! On sait qu'il y a des "claims" miniers qui ne sont pas renouvelés, alors on pourrait, par accession, acquérir cette portion de territoire là immédiatement, en même temps que la portion de territoire qui n'est pas sous "claim" actuellement. D'ailleurs aujourd'hui, il y a une conférence de presse, on a offert un "claim" minier qu'on a acheté nous-mêmes, Les Amis des monts Groulx, avec d'autres organismes, et qu'on offre au gouvernement.

1645 Alors donc, c'est des portions de territoire quand même importantes qui n'ont pas prouvé la rentabilité en termes d'emplois. On parlait d'emplois tout à l'heure, on va en entendre d'autres intervenant parler d'emplois, mais actuellement, les monts Groulx sont sillonnés depuis plusieurs années, et il y a rien qui a été créé jusqu'à maintenant au niveau des emplois, au contraire, c'est l'écotourisme qui crée des emplois dans le secteur et qui va en créer de plus en plus dans le futur.

1650 Il y a aussi des paysages visibles des monts Groulx, les monts Groulx, c'est quand même haut en altitude et les paysages sont visibles à trois cent soixante degrés (360°), et il y a de l'intervention forestière, il y a des chemins aussi qui pourraient être faits un peu partout sur le territoire.

1655 Évidemment, les touristes qui vont là, c'est pour contempler le territoire; d'ailleurs, la photo de la page frontispice de notre mémoire montre bien l'activité première d'un touriste qui se rend là, c'est de voir les paysages environnants, et sur la page frontispice, justement on voit un randonneur qui admire l'île René-Levasseur.

1660

1665 Alors la portion de territoire qu'il admire sur cette photo est destinée à être protégée, c'est la péninsule de la baie Memory. Donc nous, on croit que la péninsule de la baie Memory a été proposée pour être mise sous réserve pour justement protéger les paysages, et si c'est bon de protéger les paysages pour la péninsule de la baie Memory, nous croyons que ça devrait être le cas pour l'ensemble des paysages visibles des monts Groulx.

1670 Nous croyons par contre, à ce niveau-là, pour avoir eu plusieurs discussions avec la compagnie Kruger, que la concertation est possible. On a quand même besoin d'un minimum de sécurité et on propose, dans notre mémoire, la création d'un système d'arbitrage. Alors s'il y a un conflit qui se dessine, eh bien, qu'on puisse soumettre ce conflit à un arbitre qui pourrait trancher le conflit.

1675 Donc l'intervention qui serait faite par une compagnie forestière, par exemple, le soit dans le respect des activités qui se font sur les monts Groulx. Je donne l'industrie forestière, mais c'est toute autre aussi, ça peut être la construction d'une route par une pourvoirie qui déciderait de passer sur les sommets au lieu de passer par les vallées, où ce serait peu visible.

1680 C'est-à-dire il y a façon de faire, il y a façon de concilier les activités sur place, et nous y croyons.

Alors ça termine ma présentation.

**PAR M. MICHEL DENIS:**

1685 Peut-être que, dans notre mémoire, on avait une conclusion aussi, ce serait peut-être intéressant de vous lire notre conclusion.

LECTURE DU MÉMOIRE, page 12, conclusion.

1690 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Roy, merci monsieur Denis. Quelques questions de précision.

1695 Votre proposition est assez claire par rapport à votre objection de tourisme de masse, peu importe le nombre de personnes, c'est plus je dirais une façon, une approche qui est différente par rapport à une certaine forme d'industrie touristique; vous parlez plus, je dirais, de touristes, d'individus intéressés que de tourisme de masse.

1700 Votre proposition du développement d'un secteur proche de la route 389, avec même une boucle je dirais d'expédition un jour, est-ce qu'on peut comprendre que c'est plutôt de la nature d'un compromis par rapport à un type de randonneurs plutôt qu'un autre ou si pour vous, c'est quelque chose qui permettrait de faire connaître encore une fois le secteur que vous privilégiez,

que vous choyez, et en même temps de permettre aux gens d'y avoir une certaine forme d'accès, mais pas à n'importe quelle condition.

1705

**PAR M. MICHEL DENIS:**

Bon, c'est que c'est très difficile de définir qu'est-ce exactement un tourisme de masse et qu'est-ce qui n'est pas un tourisme de masse, c'est quoi la quantité.

1710

Alors notre approche, c'est qu'il existe au Québec et aux États-Unis, un peu partout, des endroits plus facilement accessibles, où les gens peuvent s'y rendre, où il y a des infrastructures, il y a une certaine sécurité et il y a des infrastructures, mais on croit aussi qu'il est important qu'il demeure des endroits sauvages où les gens, à un moment donné, qui ont pris leur apprentissage de ces endroits plus domestiqués, si on veut, ont besoin de se retrouver dans un environnement laissé à lui-même, et on trouve que c'est important qu'il existe de ces endroits-là, accessibles.

1715

Alors on comprend aussi que si on veut protéger les monts Groulx d'une trop grosse population de randonneurs, on croit qu'il faut les laisser comme ils sont là. Alors en les laissant comme ils sont là, les gens qui vont y aller, ce sont les gens qui vont être un peu plus expérimentés et qui vont être en autonomie, ce qui par lui-même va restreindre l'achalandage.

1720

Alors en fait, notre idée, c'est qu'il existe des endroits très achalandés au Québec, mais c'est important qu'il en demeure d'autres qui sont moins achalandés. Alors nous voulons ouvrir deux (2) autres sentiers, qui vont être un petit peu plus courts, qui vont permettre des points de vue qui sont un peu plus rapprochés de la route, tout ça pour répartir les gens sur quatre (4) sentiers au lieu de les répartir sur deux (2) sentiers seulement.

1725

Et sur les montagnes, nous voulons que ce soit un endroit d'orientation à la carte, à la boussole ou au GPS pour les gens plus techniques, que finalement on n'envisage pas de faire des sentiers sur les montagnes, on envisage plutôt que les gens apprennent à s'orienter et qu'ils apprennent à vivre.

1730

Parce que pour avoir fréquenté beaucoup de sentiers, les gens qui font de la randonnée dans les sentiers, finalement, voient des paysages, font un exercice physique, mais il y a toute une notion qu'ils apprennent pas, ils apprennent pas la notion de décider par eux-mêmes où aller et comment s'y rendre. Et on croit, nous, que c'est important que les humains, les randonneurs apprennent cette notion-là, la notion de l'aventure.

1735

Quand on suit un sentier de A à B, on apprend plein de choses, mais on n'apprend pas l'aventure. On trouve que l'aventure est importante pour l'être humain, c'est une façon de se découvrir.

1740

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1745

Sur un autre sujet mais en lien presque direct, vous abordez la question du conseil de conservation. Par ailleurs, vous dites que vous désirez y demeurer maître d'œuvre en termes de développement des monts Groulx, pour avoir un certain contrôle sur le développement des monts Groulx, ça c'est clair.

1750

Est-ce qu'on doit comprendre que dans la formule proposée, c'est une codirection avec la Société des monts Groulx, est-ce que ça fait en sorte, d'être maître d'œuvre, que vous êtes nécessairement coprésident ou codirecteur de ce conseil-là.

1755

**PAR M. MICHEL DENIS:**

Pour ce qui est de la coprésidence de ce conseil-là, il reste que ça, c'est une proposition du ministère de l'Environnement.

1760

**PAR LE PRÉSIDENT:**

On vous demande votre opinion à vous.

1765

**PAR M. MICHEL DENIS:**

Quand nous, on a rédigé notre mémoire, à l'époque cette proposition-là était pas sur la table. Si vous nous demandez notre avis, il va falloir qu'on y réfléchisse encore plus.

1770

C'est sûr qu'il faudrait que la direction générale, les grosses orientations, les élus régionaux, que ce soit les Blancs ou les Innus, c'est sûr qu'ils ont une partie importante à prendre dans les décisions. Il est sûr aussi que les utilisateurs des montagnes, c'est-à-dire regroupés dans un club, ont aussi leur mot à dire. C'est sûr que les associations touristiques aussi.

1775

On verrait que ces organismes-là, finalement, chapeautent, c'est un organisme qui chapeaute, mais en ce qui regarde le développement, la gestion même des monts Groulx, si nous voulons en prendre la responsabilité, c'est parce que nous croyons que les utilisateurs d'une région doivent aussi mettre la main à la pâte, doivent y travailler, et nous calculons que nous avons la compétence pour le faire, parce que nous savons comment le faire.

1780

Et nous croyons, comme je viens de vous dire, on croit beaucoup à l'implication des gens dans un domaine.

1785

Peut-être que Roch, comme avocat, pourrait aller un petit peu plus loin que moi là-dedans.

**PAR M. ROCH ROY:**

1790 Ça, la structure en tant que telle, effectivement, on n'a pas vraiment discuté, nous. Ce serait important, par contre, que ce conseil de gestion ou de conservation plutôt soit un organe décisionnel, c'est-à-dire qu'il ait un réel pouvoir, et non pas seulement que des recommandations; qu'il y ait quand même une certaine forme de délégation de pouvoir.

1795 On parlait d'avocat, là, mais qu'on nous donne quand même un pouvoir important. On le voit pas, là, actuellement.

1800 Et puis il y a aussi, en région, des revendications qui sont faites pour que les organes locaux puissent mieux gérer la région. Alors je pense que par là, ça pourrait être utile de donner aux gens de la région le pouvoir, un vrai pouvoir, pas seulement qu'un pouvoir de conseil et de recommandation.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Va pour cet élément-là mais je reviens à la charge.

1805 Compte tenu que vous avez annoncé au tout début que vous aviez beaucoup réfléchi sur la question des monts Groulx et leur développement, ce serait probablement important de savoir qu'est-ce qui en est de votre position sur la proposition du ministère, à savoir que vous seriez codirecteur, compte tenu qu'on a entendu d'autres groupes, même ce soir, qui voyaient les choses différemment.

1810 Vous êtes les premiers concernés, si vous êtes pas prêts à répondre immédiatement, ce serait peut-être intéressant d'avoir un complément d'information auprès de la Commission, une fois que, je dirais, votre tête sera faite. À moins que ce soit déjà fait!

**PAR M. MICHEL DENIS:**

Bien, Roch vient de vous répondre, le gouvernement, le ministère de l'Environnement propose un comité, une espèce de comité consultatif, sans pouvoir.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je parle pas de pouvoir, là. OK, je vais reposer la question autrement!

1825 Est-ce que pour vous, votre participation comme maître d'œuvre des monts Groulx, mais avec un rôle important de participation dans un conseil de conservation, ça va avec le fait qu'il y ait des pouvoirs décisionnels, pour prendre la formulation de monsieur Roy et de d'autres groupes qui vont nous faire savoir, ce soir et demain, la même chose.

**PAR M. MICHEL DENIS:**

1830

C'est parce que là, il y a deux (2) niveaux, il y a le niveau de l'ensemble, la gestion de l'ensemble, sur lequel pourraient participer des élus, des associations touristiques et notre organisme. Mais aussi la gestion même sur le terrain, de développement.

1835

Quand je parle de maître d'œuvre, je veux dire finalement l'entreprise qui serait l'architecte et qui entreprendrait les travaux. C'est pour ça qu'on parle de deux (2) niveaux, et c'est pour ça que dans notre mémoire, on parle d'un organisme de développement qui chapeauterait, et qu'on parle aussi de maître d'œuvre, c'est parce qu'on voit ça à deux (2) niveaux.

1840

Mais l'organisme de développement, on le verrait pas seulement consultatif, on le verrait décisionnel aussi.

1845

Vous savez, ce sont des structures, là. Nous, notre réflexion, elle est générale. Et lorsque nous, on s'est mis à développer les monts Groulx, on avait une réflexion générale, pour qui on travaillait, pour qui on les développait. Là, vous nous demandez de travailler sur une structure.

1850

Si on bâtit une structure aujourd'hui, c'est comme si on construit le solage à la maison. C'est sûr, on est tous d'accord de construire le solage, mais il faudrait qu'on réfléchisse un peu plus quelle sorte de solage qu'on va construire, quelle sorte de matériaux qu'on va mettre dans le ciment. Je trouve que ça va un petit peu vite, là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1855

Oui, je respecte ça, mais ma question, je la résume autrement. Il y a une proposition sur la table, une proposition qui n'est pas du BAPE, mais une proposition du promoteur, du ministère de l'Environnement, qui dit, bon, pour toutes sortes de raisons qui ont été expliquées en première partie, Les Amis des monts Groulx, compte tenu entre autres de votre ancienneté sur le territoire, vous devriez être coprésident sur ce conseil de conservation là.

1860

Si j'exclus la question d'un pouvoir décisionnel dans le conseil, j'imagine que vous allez vous faire une tête aussi sur ce point-là.

1865

À titre d'exemple, quand vous dites et vous insistez, vous voulez pas être réglementés, en tout cas du moins pas trop rapidement, et plutôt intervenir par rapport à des problèmes lorsqu'ils vont se présenter, c'est aussi à l'intérieur d'une structure que ça va se décider, vous allez avoir un choix à faire d'être dans la structure ou ne pas être dans la structure, indépendamment de la philosophie qui l'accompagne.

1870

J'imagine que votre organisme va devoir y réfléchir également, à savoir c'est quoi votre niveau d'implication par rapport au projet, au-delà des activités et de la philosophie qui accompagne les activités.

1875 **PAR M. MICHEL DENIS:**

Ce qui est sûr, c'est qu'on veut s'impliquer, on veut s'impliquer dans les orientations. Mais la structure qu'on nous propose, il est quand même de notre liberté de dire qu'elle nous convient pas, peut-être pas.

1880

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est votre choix.

1885

**PAR M. MICHEL DENIS:**

Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1890

Très bien. Et s'il y a des informations complémentaires que vous voulez fournir sur ce point-là, à la Commission, hésitez pas non plus.

**PAR M. MICHEL DENIS:**

1895

Non, non.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1900

Peut-être rapidement, vous avez fait référence à une expédition scientifique, vous avez expliqué les objectifs.

Rapidement, comment ça va les démarches, est-ce que ça va bon train pour vous, présentement.

1905

**PAR M. MICHEL DENIS:**

1910

On a entrepris des démarches avec les universités, des cégeps. Depuis une dizaine d'années, il y a une université américaine qui est impliquée, Dartmouth College, à Hanover sur la route de Boston; l'Université du Québec à Chicoutimi, le département de formation de guides, vient donner des stages à toutes les années. Un autre collègue d'enseignement en formation de guides, le collège Saint-Laurent, vient.

1915 Alors on essaie d'impliquer de plus en plus d'institutions, mais ce qu'on aimerait, c'est qu'il existe, au pied des montagnes, un centre de recherche multidisciplinaire, un peu comme il existe dans d'autres régions du Canada, où les universités pourraient envoyer des étudiants en maîtrise, des étudiants au niveau du bac, faire des recherches au pied des montagnes, tout ça pour consacrer un peu l'aspect spécial des monts Groulx.

1920 Alors on établit des recherches auprès des universités, mais tout ça, c'est un travail à long terme. Jusqu'ici, il faut bien imaginer que tout le travail qu'on fait dans cette orientation-là, on le fait sur notre temps et on le fait bénévolement aussi. Si on se déplace et on va à Chicoutimi, si on se déplace et on va aux États-Unis, on le fait avec ce qu'on a et on a peu.

1925 Mais avec ce qu'on a, le peu qu'on a, on a déjà fait beaucoup. On a fait beaucoup d'intéressés, au moins deux (2) universités et deux (2) cégeps, qui viennent déjà dans les monts Groulx pour différentes raisons. Alors il s'agit de continuer sur notre lancée.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1930 Dernier point. Vous avez mis une carte avec la représentation des sentiers existants. Dans la pause, on va vous demander de vérifier avec les analystes pour qu'on s'assure d'avoir les bons détails, à cause tout simplement d'une question de reprographie, de bien situer les sentiers par rapport au territoire.

1935 **PAR M. MICHEL DENIS:**

1940 Ça, ce serait important, parce qu'il semble que les cartes évoluent mais au gré de ceux qui les dessinent. Ça fait que ce serait important que ceux qui ont fabriqué les sentiers puissent vérifier si les sentiers sont au bon endroit sur les cartes.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1945 C'est ce qu'on veut faire, pour le bénéfice de tout le monde.

Merci monsieur Denis, monsieur Roy.

1950 Sur ce, nous allons prendre une pause d'une quinzaine de minutes et continuer immédiatement par la suite. Merci.

\_\_\_\_\_

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

\_\_\_\_\_

1955



**REPRISE DE LA SÉANCE**

**COMITÉ DE CONCERTATION DE LA RÉSERVE DE BIOSPHERE  
MANICOUAGAN-MONTS GROULX (UAPISHKA)**

1960

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Nous invitons maintenant le prochain participant, le représentant du Comité de concertation de la réserve de biosphère, monsieur Jean-Philippe Messier.

1965

Bonsoir monsieur Messier, nous vous écoutons.

**PAR M. JEAN-PHILIPPE MESSIER:**

1970

Merci. Donc comme vous venez de le spécifier, je représente le Comité de concertation de la réserve de biosphère Manicouagan-Monts Groulx (Uapishka). Ce comité-là, tel que j'en ai fait mention dans la première partie de l'audience, juste le rappeler brièvement, contient nécessairement l'ATR qui est le promoteur du projet, également le Conseil régional en environnement de la Côte-Nord, la Société des Amis des monts Groulx, la Ville de Baie-Comeau, le Centre local de développement, la MRC Manicouagan, le Conseil de bande de Betsiamites, la compagnie Kruger (Scierie Manic) ainsi que Patrimoine Manicouagan.

1975

Ce comité-là a l'objectif de la reconnaissance internationale des particularités du territoire qui est affiché à l'écran en jaune par l'UNESCO en tant que réserve mondiale de la biosphère. Et donc évidemment, l'ensemble des réflexions qu'on poursuit depuis le début du projet, soit maintenant quelques années, nous amène à vouloir émettre notre opinion quant au statut définitif, ou limité aux modes de gestion qui seront en vigueur dans les deux (2) aires de la biodiversité projetées des monts Groulx et de l'île René-Levasseur, qui constituent le cœur, tel qu'on le voit à l'écran, du projet de réserve de la biosphère.

1980

1985

Ainsi, on a quatre (4) recommandations principales.

La première, c'est l'augmentation des limites de la réserve de la biodiversité projetée des monts Groulx à l'entité géographique du massif.

1990

À ce point-là très précisément, la MRC Manicouagan veut spécifier qu'elle considère la réserve de biodiversité projetée qui couvre son territoire administratif comme étant de taille suffisante; donc elle ne se prononce pas pour cette recommandation-là très spécifiquement.

1995

Et donc, les monts Groulx tels qu'on les conçoit sont bordés à l'ouest par le réservoir Manicouagan, à l'est par la rivière Sainte-Marguerite, au nord par la rivière Hart-Jaune et Petite-Manicouagan, et au sud par le lac Dechêne. Nous souhaitons que les limites de l'aire de biodiversité projetée couvrent la totalité de ce territoire-là.

2000 Il y a plusieurs raisons qui militent en faveur de la conservation de ce territoire-là, notamment la représentation) par quelques groupes régionaux et même nationaux, également les espèces menacées, les espèces rares, à leur domaine vital, qui ont besoin de grands ensembles pour assouvir leurs besoins vitaux.

2005 Donc par rapport à ça, on souhaite premièrement appuyer la proposition du ministère de l'Environnement dont il a fait état dans la première partie de l'audience, concernant la limite nord. Nous voulons appuyer que la limite nord de l'aire de biodiversité projetée des monts Groulx soit prolongée jusqu'à l'emprise du chemin d'Hydro-Québec, tout près de la rivière Hart-Jaune.

2010 Au niveau de la limite sud, nous souhaitons qu'elle soit étendue jusqu'à la latitude du lac Dechêne. Nous croyons que les compagnies – premièrement, ce secteur-là est très visible à partir des sites visités des monts Groulx, et puis nous croyons que les compagnies forestières qui sont sur le territoire, qui est l'aire commune 094-20, pourraient faire quelques concessions de territoires, parallèlement aux efforts de Kruger (Scierie Manic) qui a concédé la totalité de sa possibilité forestière qui était effectuée dans le massif des monts Groulx, ainsi que la péninsule Memory qui constituait une grande partie du potentiel visuel à partir du massif.

2015 Au niveau de la partie est, la partie est est recouverte par un champ de mille deux cents (1200) "claims" miniers ou titres miniers. Nous croyons que ce territoire-là est à vocation pour la recherche.

2020 C'est un territoire qui est situé loin des endroits à fort potentiel écotouristique et qui a été reconnu par plusieurs études comme un secteur à haut potentiel de conservation, notamment Boudreau et Audet, en 1984, avaient ciblé une zone dans ce secteur-là pour faire la constitution d'une réserve écologique. Ce secteur, qui est appelé le secteur de la rivière de la Montagne-Blanche, les auteurs en parlent en disant que ce secteur-là est tout à fait désigné pour la création d'une réserve écologique, et qu'il exprime toute la diversité écologique et géographique du massif en entier.

2025 Donc c'est évident qu'il y a des particularités naturelles qui sont exceptionnelles dans ce secteur-là, qui est en plein centre du champ de "claims" miniers, et puis le comité reconnaît la valeur de conservation et de recherche de ce territoire-là, et voudrait ainsi que l'aire de la biodiversité soit étendue jusqu'à la rivière Sainte-Marguerite.

2030 On a participé, cet après-midi, à la conférence de presse. Donc on a acheté, il y a quelques semaines, un "claim" minier, c'est tout à fait facile de se procurer un "claim" minier, et puis qui est situé en plein milieu du champ de "claims" dont on parle, et puis c'est situé sur le feuillet 22011.

2035 On a remis symboliquement ce "claim"-là au gouvernement, durant la conférence de presse, pour inciter l'industrie minière à participer à la création de la réserve projetée des monts

Groulx, tout comme ses voisins qui exploitent la forêt et l'hydroélectricité l'ont fait jusqu'à maintenant. C'est donc une invitation.

2045 Au niveau toujours par rapport aux limites, au niveau du tracé fin, monsieur Gerardin, à la dernière présentation, nous mentionnait que le tracé grossier des deux (2) aires de biodiversité projetées avait été complété, mais que le tracé fin restait à faire. On a des recommandations par rapport à ce tracé fin là.

2050 Premièrement, nous croyons que ce tracé fin devrait répondre à des critères écologiques plutôt qu'économiques, ce qui éviterait d'en arriver à certaines situations comme à la limite nord de la péninsule Memory où la limite coupe en deux (2) des ruisseaux permanents. Nous croyons que les ruisseaux en question pourraient servir de fil conducteur des impacts de la coupe forestière vers l'intérieur de la réserve de la biodiversité projetée.

2055 Mentionnons que Kruger (Scierie Manic), à ce sujet, mentionne qu'à la base, l'absence d'impacts en périphérie de l'activité industrielle commence en faisant de la foresterie durable à laquelle elle désire adhérer évidemment.

2060 Nous croyons aussi que le tracé fin, plus particulièrement au niveau de l'île René-Levasseur, de la péninsule Memory, que le tracé fin devrait, sans nécessairement augmenter la taille de l'aire projetée de l'île René-Levasseur, qu'il devrait permettre un maximum de zones de contact avec la réserve écologique Louis-Babel.

2065 Le comité considère les enjeux économiques face à l'île René-Levasseur, reconnaît donc que la péninsule de la baie Memory constitue l'essentiel du potentiel visuel à partir des monts Groulx, mais nous souhaitons quand même que le tracé fin respecte des critères écologiques, et puis qu'il permette un maximum de zones de contact avec sa voisine, la réserve écologique Louis-Babel.

2070 Deuxième recommandation, nous favorisons une approche éducative à l'intérieur du massif des monts Groulx plutôt que réglementaire.

2075 D'entrée de jeu, seulement spécifier que la distinction du massif des monts Groulx, par rapport aux autres endroits disponibles pour les randonneurs au Québec, est liée au sentiment de liberté que procure l'absence d'infrastructures et également le caractère demeuré sauvage des paysages. Et donc, les adeptes de plein air au Québec voient les monts Groulx comme une terre d'aventure et de liberté, et puis l'aménagement de l'écotourisme, avec les réglementations qu'il pourrait impliquer, devra garder cette unicité-là.

2080 Donc spécifiquement au niveau de l'ajout de nouveaux sentiers, le comité souhaite pas l'ajout de nouveaux sentiers, nous croyons qu'il y aurait certains éléments défavorables qui s'y rattacheraient; notamment en palliant à la difficulté de l'orientation autonome dans le massif,

l'ajout de nouveaux sentiers apporterait plus de gens non expérimentés à parcourir ce territoire-là qui est jugé, par le ministère de l'Environnement lui-même, comme étant dangereux et difficile.

2085

Et puis ça causerait évidemment probablement un nombre plus élevé d'accidents, mais également, ça mettrait la pression sur le milieu à des endroits ciblés, ce qui accélérerait la détérioration du milieu plutôt que maintenant, où les randonneurs sont dispersés aléatoirement sur le massif.

2090

Si nouveaux sentiers il y a, ça pourrait très bien être au mont Manic ou au mont Harfang, tel que les Amis des monts Groulx en ont parlé précédemment. Donc afin de diversifier la clientèle qui pourrait vouloir bénéficier des paysages sur le cratère Manicouagan ainsi que sur le massif des monts Groulx, ce serait possible d'aménager des sentiers de courte randonnée, à l'extérieur du massif comme tel, c'est-à-dire plus près de la route, et donc ça, ce serait intéressant au niveau de nouveaux aménagements.

2095

Par rapport aux petits fruits, aux feux, aux animaux domestiques, une petite critique. Nous croyons que le cadre réglementaire qui est amené, qui est suggéré est mal adapté à la réalité de l'arrière-pays de la Côte-Nord.

2100

Je vous donne un exemple, je viens du mont Saint-Hilaire où deux cent mille (200 000) personnes sillonnent une montagne de onze kilomètres carrés (11 km<sup>2</sup>), où la moitié seulement est ouverte aux randonneurs; dans un endroit comme ça, c'est tout à fait de mise d'implanter un cadre réglementaire qui interdit la cueillette des petits fruits, sinon il n'y aurait plus de milieux en dedans d'une seule année.

2105

Par contre, les monts Groulx, c'est un territoire de cinq mille kilomètres carrés (5000 km<sup>2</sup>), qui est sillonné par cinq cents (500) adeptes, et même si ce nombre était multiplié par dix (10), ce qui serait étonnant à court ou à moyen terme, et même à long terme, nous ne croyons pas que ça pourrait mettre en péril l'intégrité du milieu.

2110

C'est donc pour ça, en termes de compromis, qu'on favorise une approche éducative, on va éduquer les gens, comment se comporter dans le massif, de quelle façon on peut prélever le bois, de quelle façon on peut agir sur le massif afin d'être conforme avec une réserve de la biodiversité telle que celle qu'on veut implanter, et nous croyons que ça va avoir plus de succès à long terme qu'un cadre réglementaire qui, de toute façon, va être extrêmement difficile à faire respecter.

2115

Au niveau des animaux de bât, simplement spécifier que le comité est favorable à l'utilisation des animaux de bât s'il s'agit de projets spécifiques et ponctuels, tels que celui des Amis des monts Groulx concernant l'expédition scientifique. Ça permettrait, ce projet-là, d'acquérir plus de connaissances et ainsi, de favoriser l'éducation des randonneurs dans le massif. Évidemment, le projet de réserve de la biosphère participe, collabore avec les Amis des monts Groulx à l'évolution de ce projet-là.

2125

2130 On veut aussi mentionner que le milieu vise, à moyen ou à long terme, faire l'aménagement de ce qu'on a appelé jusqu'à maintenant une écologie, ce que monsieur Michel Denis parlait, de camp de base, ça revient au même, c'est en fait une structure d'accueil qui pallierait au manque d'hébergements qu'on connaît maintenant dans les monts Groulx, et qui permettrait d'accueillir probablement des groupes de recherche ou des gens qui viendraient pour s'intéresser spécifiquement aux particularités exceptionnelles du massif des monts Groulx.

2135 Cette structure-là pourrait faire office également, comme monsieur Michel Denis le mentionnait, de structure d'accueil pour les randonneurs, soit un camp de base.

Troisième recommandation, au niveau de l'acquisition de connaissances, le comité déplore qu'il y ait un manque de connaissances de la biodiversité, qui est flagrant, dans ce qu'on appelle les réserves de la biodiversité, justement.

2140 On propose de faire des inventaires exhaustifs sur l'ensemble du territoire pour qu'au moins, on connaisse exactement ce qu'on veut protéger, pour qu'ensuite on puisse premièrement éduquer les gens qui les sillonnent, ce dans quoi ils sont, et puis également peut-être faire un peu le tracé fin dont on parlait tantôt, mais plus spécifiquement par rapport aux particularités qu'on aura décelées.

2145 Quatrième recommandation, une gestion décisionnelle du milieu. Selon la proposition du ministère de l'Environnement, on a un rôle – je fais appel au comité de conservation – on a un rôle qui est de conseiller, on souhaite avoir un rôle qui est décisionnel. On pense que le milieu local est le mieux placé pour la gestion de ses propres territoires.

2150 On dispose, on en a plusieurs exemples, de suffisamment de ressources, également de suffisamment d'expertise pour exercer un réel rôle décisionnel sur le territoire.

2155 Et ce qu'on propose, je suis pas un expert en la matière de comités, mais quelque chose comme un conseil d'administration où l'ensemble des intervenants auraient un vote, dont le ministère, et puis ainsi on prendrait les décisions.

2160 On souhaite également, spécifiquement à ce sujet-là, qu'il y ait un représentant spécifique du projet de réserve mondiale de la biosphère qui soit présent sur ce comité-là, indépendamment de celui de l'ATR. La raison est simple, le projet de réserve mondiale de la biosphère s'intéresse spécifiquement au territoire, alors que l'ATR a une vision plus globale et ce serait, à notre sens, intéressant que les deux (2) siègent sur le comité, pour avoir une réelle vision de développement écotouristique du secteur.

2165 On souhaite également qu'il y ait des ressources financières qui soient adjacentes à ce comité-là, premièrement pour permettre à l'ensemble des intervenants auxquels on veut bien faire appel de pouvoir ne serait-ce que participer aux rencontres, et deuxièmement, pour rendre possible d'exercer les projets sur lesquels on va discuter à l'intérieur du comité.

2170 On pense que le comité, sans aucun apport financier, serait caduc, en fait, parce qu'il y aurait aucun réel pouvoir de gérer des projets concrets.

2175 On souhaite également que le massif retrouve son nom d'origine, soit Uapishka; ce nom-là est plus évocateur pour l'histoire de la région, en particulier pour les Montagnais qui ont découvert si on veut en premier le massif. Et puis donc en ce sens, on appuie la proposition du ministère de l'Environnement.

2180 En conclusion, je dirais la Stratégie des aires protégées qui a conduit à la mise en réserve d'une partie des monts Groulx et de l'île René-Levasseur, nous, on voit ça comme un grand pas en avant dans notre démarche.

2185 Évidemment, on aurait souhaité être consulté plus en amont dans le processus, au niveau du ciblage des sites, à fins de conservation évidemment. Mais par contre, ce qu'on souhaite, c'est que les dernières recommandations dont je viens de faire état viennent harmoniser la bonne volonté du ministère de l'Environnement dans sa proposition de réserves de biodiversité projetées avec les différentes positions dont on discute depuis maintenant plusieurs années dans le milieu.

2190 Donc je répète que le projet de réserve de la biosphère, c'est une initiative régionale et puis donc, on voit d'un bon œil la constitution des deux (2) réserves de la biodiversité projetées, en espérant qu'elles couvrent évidemment l'entité du territoire dont on défend les limites.

Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2195 Merci monsieur Messier. Quelques questions, si vous permettez.

2200 Vous mentionnez, vous dites dans votre mémoire que sauf exception, les recommandations que vous avez formulées sont unanimes parmi les membres du comité. Il y en a une qui apparaît évidente, celle où vous dites que la MRC de Manicouagan est satisfaite de la taille des réserves, donc c'est celle où la MRC n'est pas d'accord, puisqu'on l'a entendue précédemment, avec cette formulation-là d'élargir l'aire de biodiversité.

2205 Est-ce qu'il y a d'autres exceptions, à votre connaissance, qu'il serait d'intérêt de connaître, parmi vos membres?

**PAR M. JEAN-PHILIPPE MESSIER:**

2210 Il y a aucune autre exception. La position de la MRC Manicouagan, évidemment on l'a entendue par monsieur Blais en tout début d'audience, on voit tout de suite, il y a malheureusement pas le découpage des MRC, mais la partie des monts Groulx qui est présente

sur le territoire juridique de la MRC Manicouagan, la réserve de biodiversité projetée en couvre presque l'essentiel, donc il paraît évident que ça leur suffit, si on veut. La partie nord, la partie est n'est pas de leur territoire juridique.

2215

Donc c'est à ce point-là qu'ils se sont – non pas qu'ils ne sont pas d'accord, ce qu'on en a discuté, c'est qu'ils se retireraient de cette proposition-là plus spécifiquement.

2220

Il y a pas d'autres exceptions, sinon quelques ajustements que j'ai fait état, de la compagnie Kruger (Scierie Manic).

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2225

Très bien.

Seconde question, vous abordez, dans l'extension est, le secteur rivière de la Montagne-Blanche, vous mentionnez que ça a déjà été identifié comme étant un secteur pour une éventuelle réserve écologique.

2230

Qu'est-ce qu'on doit comprendre de l'interprétation? Est-ce que pour vous, l'extension, le type de zonage devrait être également lors d'une extension que vous proposez d'une réserve écologique ou si vous vous êtes pas penchés sur la question, à ce moment-ci.

**PAR M. JEAN-PHILIPPE MESSIER:**

2235

Non, on s'est tout à fait penché sur la question, j'ai peut-être manqué de clarté à ce niveau-là.

2240

On est évidemment tout à fait favorable à l'idée que ce secteur-là, qui avait déjà été proposé, devienne une réserve écologique. Je mentionne d'ailleurs que cette étude-là est la même, nos confrères du ministère de l'Environnement pourront le justifier, mais je pense que c'est la même qui a servi à la création de l'aire de la réserve écologique des monts Groulx, puisque les auteurs ciblaient deux (2) territoires, essentiellement celui qui est proposé actuellement et celui de la rivière de la Montagne-Blanche.

2245

Pour différentes raisons, soit des contraintes économiques, c'est le premier qui a été retenu.

2250

Mais au niveau du secteur de la rivière de la Montagne-Blanche, comme je le disais, c'est un secteur qui est beaucoup plus éloigné des potentiels écotouristiques que le secteur actuellement proposé, et puis donc, si on avait à choisir entre l'un ou l'autre des territoires, à mon sens, pour la recherche, pour l'éducation, pour se garantir qu'il y ait pas de présences intrusives dans le territoire par soit des randonneurs ou autres, eh bien, on est aussi bien d'aller voir dans un secteur qui est un peu plus éloigné, qui manque pas d'accessibilité non plus parce qu'à vol

2255 d'avion, ce territoire-là est plus rapproché de Sept-Îles que peut l'être la réserve actuelle qui est proposée.

2260 Donc oui, pour répondre à votre question très clairement, notre position, c'est que si on avait à choisir entre les deux (2), ce serait le secteur éloigné qu'on créerait une réserve écologique, et non pas le secteur actuel.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2265 Très bien.

2270 Une autre question, vous vous êtes prononcés par rapport à la proposition du ministère sur le nom éventuel, c'est encore une fois très clair, Uapishka pour les monts Groulx. D'ailleurs, en passant, la plupart, tous les participants qui se sont prononcés sur une proposition ou une contre-proposition étaient d'accord avec la notion de Uapishka, vous inclusivement aussi.

Est-ce que vous vous êtes penchés sur les autres propositions, par rapport mettons à l'île René-Levasseur.

**PAR M. JEAN-PHILIPPE MESSIER:**

2275 Non, on s'est pas penché là-dessus. J'ai évidemment entendu les différentes propositions, soit Alfred-Comeau et compagnie. Non, on n'a pas pris position par rapport au nom que la péninsule devrait porter.

2280 Par contre, je suis certain que les Montagnais avaient une façon d'appeler ce secteur-là, ce serait probablement intéressant de leur poser la question.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2285 Très bien. Si l'occasion s'en présente, on n'hésitera pas.

Merci, monsieur Messier.

**PAR M. JEAN-PHILIPPE MESSIER:**

2290 C'est moi qui vous remercie.

2295

---



**SERGE PARÉ**

2300 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Nous invitons maintenant monsieur Serge Paré.

Bonsoir monsieur Paré.

2305

**PAR M. SERGE PARÉ:**

2310

Bonsoir. Eh bien moi, je vais situer un peu mon mémoire, c'est beaucoup moins technique et précis que mes prédécesseurs, j'ai intitulé mon mémoire "Réflexions sur la biodiversité au Québec et ailleurs".

2315

Sans lire mon mémoire, je vais vous préciser certaines choses. Dans mon introduction! Depuis le début de ces audiences, nous parlons d'aires protégées et de biodiversité avec, en arrière-plan, l'exploitation des ressources naturelles et les impacts économiques qui en découlent.

2320

Cependant, quelques questions demeurent et non pas encore été soulevées: pourquoi est-il important de sauvegarder la biodiversité; est-ce que les aires protégées à elles seules peuvent préserver la biodiversité; le Québec est-il un état pro-environnement.

2325

Vous allez me dire, c'est peut-être un peu déconnecté du contexte, mais les aires protégées, c'est pour protéger la biodiversité, mais pourquoi c'est important. Tantôt, on a eu un bon exemple que c'était pas connu du tout, la biodiversité.

2330

Pour la grande majorité des gens, incluant patrons d'industries et d'entreprises, politiciens, la biodiversité est une lubie des écologistes. Les aires protégées sont ainsi un frein économique entraînant des pertes d'emplois et de profits.

À quoi ça sert de protéger une petite grenouille! On sait que présentement, sur la rive sud de Montréal, il y a un développement résidentiel qui est freiné, parce qu'il y a une espèce plutôt rare, on a cet exemple-là. Donc à quoi ça sert de protéger les petites grenouilles ou bien toutes espèces qu'on trouve à l'autre bout du monde. Ces questionnements nous amènent à réfléchir sur la place des humains comme espèce dans le grand écosystème qu'est notre planète.

2335

Donc mon mémoire est divisé en trois (3) parties: la biodiversité et son importance; les aires protégées, l'ultime solution à la sauvegarde de la biodiversité; et la dernière partie, et le Québec dans tout ça.

2340           Donc la biodiversité, pourquoi il faut la sauvegarder. C'est encore mon côté prof d'école!  
Donc j'ai sorti plusieurs références, justement des livres de référence.

2345           Donc le concept de biodiversité est apparu au début des années soixante-dix, dans le  
sens que les scientifiques et autres se sont aperçu qu'il y a des espèces qui disparaissaient à  
une vitesse peu commune et que ces conséquences-là pouvaient être assez néfastes pour de  
nombreux milieux riches en ressources biologiques.

2350           Toujours dans les années soixante-dix, OK, après ça, il y a eu la Conférence des Nations  
unies sur l'environnement et le développement à Rio de Janeiro. La Convention sur la diversité  
biologique, il y a cent cinquante-neuf (159) pays qu'ils l'ont signée, c'est de là que découlent les  
aires protégées au Québec. C'est que le gouvernement du Canada a signé cette convention-là  
et puis ils se sont engagés à protéger les aires pour la biodiversité.

2355           En fin de compte, comme grande conclusion, ils se sont dit, à cette réunion-là, que la  
biodiversité, c'était la perte, c'était un danger qui menaçait la planète en entier, un des plus  
grands dangers.

2360           Pourquoi la biodiversité est-elle si importante, qu'est-ce que ça peut changer qu'une  
espèce d'insectes disparaisse à l'autre bout de la planète, ou sur l'île René-Levasseur ou pas loin  
de l'île René-Levasseur, comme le caribou des bois.

J'ai tiré ça d'un article de l'Actualité:

2365           "Le problème, c'est qu'on ne connaît pas encore le rôle précis que joue chacune des  
espèces dans les écosystèmes. Nous ignorons donc les répercussions que pourrait avoir la  
disparition de l'une d'entre elles. Si vous êtes en avion, combien de boulons peuvent se détacher  
avant que l'appareil pique du nez."

2370           Donc c'est la même affaire. Combien d'espèces peuvent disparaître avant que tout  
l'écosystème se brise.

2375           Moi, mes élèves, je leur donne l'exemple d'une table; une table, c'est un écosystème,  
chaque partie de la table, c'est une espèce. Une patte s'en va sur quatre (4), la table est  
vacillante; deux (2) pattes s'en vont, la table s'écroule. Donc ça, c'est un écosystème à faible  
biodiversité. Mettez deux cents (200) pattes sous la table, une patte s'en va et l'écosystème  
reste stable.

2380           Donc les écosystèmes nordiques, c'est une table à quatre (4) pattes. Imaginez le lichen à  
caribou, s'il disparaissait dans le nord du Québec! Continuons!

          Pourquoi les humains doivent-ils se préoccuper de la disparition des autres espèces  
vivantes. Eh bien, il y a plusieurs choses qu'il faut tenir compte, c'est que la biodiversité est liée

2385 au développement durable. Le développement durable, son enjeu, c'est de prendre des ressources du milieu tout en préservant la pérennité de ces ressources-là pour les générations futures.

Dans mon mémoire, je fais des extraits de certains livres qui, vraiment, font ressortir cette importance-là du développement durable.

2390 Donc pour l'humanité future, l'objectif est nécessairement double: assurer ses besoins essentiels, qui sont de l'ordre de l'économie mais aussi de la qualité de vie; maintenir un équilibre des systèmes écologiques de manière à assurer les conditions d'un renouvellement à long terme des ressources qui lui sont nécessaires.

2395 Donc si on peut dire, aujourd'hui, les écologistes ou les groupements environnementaux, on est, c'est un peu prétentieux, les médecins de l'environnement. Notre planète, nos écosystèmes, c'est des gros fumeurs qui ont des cancers, on leur dit, il faut arrêter de fumer. Mais là, on est à un point de non-retour.

2400 Certains vont dire, dans les références, comme monsieur David Suzuki, lui dit qu'on est presque trop loin, on a trop exploité, c'est presque un point de non-retour. Donc nos écosystèmes sont tellement exploités d'une façon non durable que, est-ce que le peu qu'on va faire pour la biodiversité va être assez pour les préserver.

2405 Donc si nous regardons encore dans l'importance de la biodiversité, c'est justement, nous autres, dans le nord, c'est des écosystèmes à faible biodiversité, donc très fragiles, donc là, est-ce que les efforts qu'on va mettre – si on regarde la carte dans la salle, sur la majorité de la Côte-Nord, si on regarde les superficies protégées par rapport aux superficies non protégées, est-ce que c'est assez; est-ce que seulement faire des aires protégées va servir ou va pouvoir  
2410 préserver la biodiversité. On peut en douter.

Si vous allez voir, dès que mon mémoire va être sur le site, vous irez voir les liens que j'ai mis pour des émissions à Radio-Canada qui donnent une idée de la situation de la biodiversité.

2415 Les aires protégées, l'ultime solution à la sauvegarde de la biodiversité! Eh bien, dans notre conférence à Rio, il y avait des articles, je vais vous en citer quelques-uns:

"La mise en place des aires protégées origine de la Convention sur la diversité biologique. En plus des zones protégées, cette convention stipule, selon l'article 8c, qu'il faut réglementer ou gérer les ressources biologiques présentant une importance pour la conservation de la diversité biologique à l'intérieur comme à l'extérieur des zones protégées."  
2420

Donc la convention stipule pas seulement on fait des aires protégées, mais on regarde autour, voir si on exploite d'une façon adéquate.  
2425

"Afin d'assurer leur conservation et leur utilisation durable. De plus, l'article 8e stipule qu'il faut promouvoir un développement durable et économiquement rationnel dans les zones adjacentes aux zones protégées."

2430 Donc, comme l'UQCN a dit, comme Jean-Éric a dit, pourquoi la forêt boréale est-elle si importante. Je vais vous ressortir certaines citations:

"C'est sur les terres publiques du Québec que l'on retrouve les plus grandes forêts d'épinette noire au monde."

2435 L'épinette noire, on la retrouve seulement en Amérique du Nord, et c'est au Québec qu'on a les plus grandes concentrations.

"Le Québec possède donc un patrimoine forestier mondial unique."

2440 Aussi unique que les forêts tropicales; sauf que les forêts tropicales, la biodiversité est très grande. Sauf que chez nous, la biodiversité est plus faible mais tout aussi unique.

2445 "Le Québec a donc la responsabilité, envers toute la biosphère, d'assurer la pérennité et la biodiversité des forêts d'épinette noire, en y pratiquant un aménagement durable pour le bénéfice des générations actuelles et futures."

Ça, c'est tiré d'une étude de monsieur Gagnon.

2450 Donc les pays qui ont ratifié l'accord de Rio, ils ont l'obligation de faire des aires protégées mais de s'assurer un développement durable des ressources autour. L'exemple que je peux vous dire, on peut faire l'aire protégée de la baie Memory mais si autour, on fait une coupe forestière comme proposée, donc des coupes mosaïques deux (2) passes au lieu de trois (3), eh bien, c'est pas une façon de préserver la pérennité de la forêt surannée qu'on retrouve sur l'île.

2455 Et le Québec dans tout ça! Eh bien, selon un article de l'Actualité en juin 2003:

"Le Québec a malmené plus de territoires que les autres provinces canadiennes."

2460 Ça, OK, c'est cette personne-là qui le dit. Si on regarde sur un autre point, non.

2465 Sauf que qu'est-ce qui est important, c'est qu'on sait, il y a un gouvernement qui est changé, le gouvernement a pas la même vision je pense de l'environnement, est-ce que les minicentrales vont ressortir, peut-être bien que oui, OK, donc les aires protégées, la biodiversité est sous le joug des politiques et des gouvernements.

Donc c'est inquiétant ici, au Québec, au Canada, mais partout dans le monde. Je vais vous donner quelques exemples de l'inquiétude qu'on peut avoir.

2470 On connaît tous l'ALÉNA, et peut-être la future ZLÉA, l'article 11 de l'ALÉNA permet à des multinationales de poursuivre un gouvernement dont les politiques lui empêchent de faire des profits.

2475 Dans mon mémoire, je donne quelques exemples. Donc ça, c'est inquiétant. Autrement dit, c'est les multinationales, les compagnies qui vont avoir le droit de nous dire quoi faire.

2480 Comme par exemple, le gouvernement du Québec a interdit les pesticides ou va interdire les pesticides au niveau public, donc si je me trompe pas, il y a certaines compagnies des États-Unis qui fabriquent ces pesticides-là, qui vont peut-être utiliser cet article-là de l'ALÉNA, faisant voir que ça va leur couper des profits. Est-ce que notre réglementation va tenir face à ça, peut-être que les gens du ministère pourront nous le dire.

2485 Alors donc, si je donne mon avis sur les aires protégées, bien évidemment, je suis d'accord. Mais je suis d'accord aussi avec les arguments de ceux qui m'ont précédé, est-ce que la grandeur est adéquate, est-ce que ça protège bien qu'est-ce qu'il y a à protéger.

2490 Et puis surtout, il faudrait mettre de l'emphase sur l'importance de la biodiversité. On l'a vu tantôt, la biodiversité, c'est pas un produit; une baleine, c'est pas un produit, c'est un être vivant. Donc il faut arrêter – la biodiversité, c'est pas parce qu'on va mettre une pancarte à côté des monts Groulx, bienvenue, venez voir la biodiversité, la biodiversité, c'est pas une tasse de café. Donc c'est la survie des humains, et puis de toutes les espèces, et c'est pour ça qu'on fait des aires protégées.

2495 C'est pas une idée folle de quelqu'un qui s'est levé, c'est vraiment une nécessité. C'est un peu comme quelqu'un qu'on dit, arrête de fumer ou tu vas mourir. Donc protéger la biodiversité, c'est arrêter de fumer pour pouvoir permettre à notre planète de survivre, et de tous les habitants.

2500 Une chose aussi qui est importante, comme exemple de la biodiversité, on a détruit les marais qui se trouvaient tout le long du Saint-Laurent et des rivières; il y avait des marais avec des grenouilles, des nénuphars. Leur premier rôle était de filtrer les eaux qui venaient des terres, de recycler les éléments nutritifs de l'eau. Donc c'était une usine d'épuration naturelle extrêmement efficace. On les a asséchés, on les a détruits, on a construit des usines d'épuration artificielle qui sont même pas capables de faire le tiers de leur ouvrage, et à des prix assez importants.

2505 Donc quand on dit, gardez la biodiversité, que ça a une valeur économique, ça en est un rôle.

2510 Il y a plusieurs études, je pourrais donner la référence, qui démontrent que la biodiversité peut faire, excusez, je vais sortir le bon terme, des services rendus. Comme Contenza qui a fait une étude un peu critiquée, mais n'empêche que ses conclusions disaient que pour chaque dollar

investi dans la protection de la biodiversité, on en aurait quatre dollars (4 \$) de rendus en service, genre épuration de l'eau, de l'air ou des sols.

2515 Alors donc, les aires protégées, c'est nécessaire mais parallèlement, il faut s'assurer que les compagnies minières, forestières ou même les industries écotouristiques agissent d'une façon durable. Donc prélever sans tout détruire.

Je vous remercie.

2520

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Si vous permettez, monsieur Paré, peut-être juste une question.

2525 Vous abordez d'une façon générale la biodiversité et de façon générale les aires protégées, et vous vous dites quand même d'accord avec le concept des aires protégées, les projets d'aires protégées, mais vous avez un inconfort, vous avez des craintes par rapport à ce que j'appellerais la compréhension de ce message-là. Vous dites que l'importance de la biodiversité, c'est que c'est une nécessité.

2530

Vos craintes nous laissent à penser que c'est pas suffisamment compris par la société, c'est une question sociale, pas philosophique mais sociale que vous posez.

2535 Ma seule question, c'est: qu'est-ce qui fait que ce qui est évident pour un ou certains ou plusieurs devient pas une compréhension globale facile, facilement compréhensible pour l'ensemble de la société; est-ce que c'est parce que c'est trop technique?

Qu'est-ce qui fait que c'est comme ça.

2540

**PAR M. SERGE PARÉ:**

C'est une vision à court terme, c'est une vision avec des œillères et pas une vision large.

2545 La biodiversité, il faut avoir une vision écosystémique, il faut voir comme un engrenage, chaque dent de l'engrenage a son rôle. Si un engrenage saute, la roue va tourner peut-être plus vite, peut-être plus lentement.

2550 C'est que les gens, OK, tant que leur nombril est pas touché, c'est pas grave. L'histoire ici, à Baie-Comeau, des BPC, OK, ils les ont pas voulus en Angleterre, ils sont revenus à Baie-Comeau; et puis là, à Baie-Comeau, ils ont dit, pour vous faire accepter le morceau, on va vous donner une salle de spectacle, et puis plein de bonbons de même. Hydro-Québec, qu'est-ce qu'ils font, OK, on va vous donner tant de millions, on va faire des barrages.

2555 Donc une MRC qui reçoit deux cents millions (200 M \$), je sais pas trop comment, elle est bien folle de dire non; tu sais, c'est pas monsieur Blais qui va dire non! On fait des barrages, vous allez avoir des sous. Bien ça, c'est un peu acheter.

2560 Donc ça, tant qu'on a une vision à court terme, tant qu'on n'a pas une vision à plus long terme sur la pérennité des ressources, bien là, on verra pas l'importance de la biodiversité. Et c'est sûr qu'économiquement, la biodiversité, c'est rentable mais à très long terme, pas à court terme.

2565 C'est bien sûr, moi, je veux pas arrêter l'exploitation forestière sur la Côte-Nord, ni l'exploitation minière. Mais il faut être plus lucide dans ces exploitations-là, il faut voir que nous, comme humain, on est une dent dans cet engrenage-là, on n'est pas le maître d'œuvre et que chaque élément a son rôle.

2570 À quoi il sert, le lichen arboricole; à quoi ça sert, ces petits insectes-là. Il y a un botaniste français qui a déjà dit: si les plantes vertes disparaissent de la terre, les humains vont mourir. Si les humains meurent, les plantes vertes vont survivre.

Donc c'est quoi l'espèce la plus importante, les plantes vertes ou les humains. Je vas me faire crucifier en sortant!

2575 Mais je veux dire, le phytoplancton des océans, c'est quatre-vingt-dix pour cent (90 %) de l'oxygène, et puis le phytoplancton des océans se retrouve sur le bord des côtes. Qu'est-ce qu'on retrouve sur le bord des côtes, des pétroliers qui s'échouent, des grandes villes, etc., etc.

2580 Donc il faut voir qu'on n'est pas des dieux et il faut faire attention aux autres êtres vivants qui nous entourent. Parce que tôt ou tard, ça va nous retomber sur le nez. C'est ça, la protection de la biodiversité.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2585 Merci, monsieur Paré.

**PAR M. SERGE PARÉ:**

2590 Merci!

2595

---

**CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LA CÔTE-NORD**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2600

Nous invitons maintenant les représentantes du Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord.

Bonsoir mesdames, je vais vous demander de vous identifier.

2605

**PAR Mme MARIE-PIERRE OUELLON:**

Bonsoir, Marie-Pierre Ouellon, la coordonnatrice par intérim du Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord.

2610

**PAR Mme SANDRA HEPPEL:**

Sandra Heppel, chargée de projet sur les aires protégées.

2615

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Nous vous écoutons aussitôt que vous êtes prêtes!

**PAR Mme MARIE-PIERRE OUELLON:**

2620

Merci. Je vais commencer tout simplement par vous déposer, cet après-midi nous avons fait une conférence de presse et nous avons remis cinq (5) "claims" miniers qui ont été achetés par des organismes, autant local que provincial ou des organismes qui nous ont supportés, donc je remets officiellement ces cinq (5) titres miniers là, au ministère de l'Environnement, pour la protection intégrale des monts Groulx; pour aussi inviter les industries minières à la conservation de l'ensemble du massif.

2625

Donc je vais vous présenter le mémoire que nous avons déposé. Ce document avait pour but de présenter les opinions, les commentaires et les recommandations du Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord.

2630

La première partie du mémoire traite plus globalement de divers éléments entourant la Stratégie québécoise sur les aires protégées, donc plus globale, et la seconde partie porte plus spécifiquement sur les éléments qu'on propose pour le plan de conservation de la réserve de biodiversité des monts Groulx et de l'île René-Levasseur.

2635

Une courte présentation de l'organisme!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6)



2640 Je vais passer directement aux recommandations générales que le CRECN a faites, donc sur les superficies d'aires protégées en forêt boréale commerciale:

LECTURE DU MÉMOIRE, (RECOMMANDATIONS), page 8.

2645 Au sujet des consultations publiques:

LECTURE DU MÉMOIRE, (RECOMMANDATION), page 10.

Sur le point des propositions de territoires d'intérêt par le public:

2650

LECTURE DU MÉMOIRE, (RECOMMANDATION), page 11.

Dans le cadre du maintien de l'intégrité écologique au sein des aires protégées:

2655

LECTURE DU MÉMOIRE, (RECOMMANDATIONS), page 14.

La création de corridors entre les aires protégées:

LECTURE DU MÉMOIRE, (RECOMMANDATION), page 16.

2660

Sur le principe de l'acquisition des connaissances:

LECTURE DU MÉMOIRE, (RECOMMANDATIONS), page 17.

2665

Sur les méthodes sylvicoles adaptées aux zones à fort potentiel écotouristique:

LECTURE DU MÉMOIRE, (RECOMMANDATION), page 18.

Le rôle et le financement des conseils de gestion:

2670

LECTURE DU MÉMOIRE, (RECOMMANDATIONS), page 19.

Maintenant, nous allons passer aux recommandations spécifiques.

2675

**PAR Mme SANDRA HEPPEL:**

Dans les recommandations spécifiques:

LECTURE DU MÉMOIRE, (RECOMMANDATION), page 22.

2680

Cela s'explique par, premièrement, on peut voir sur la carte les carrés verts, ce sont des espèces fauniques qui sont en voie d'être désignées menacées ou vulnérables. C'est des carrés

2685 ou des triangles? En tout cas, il y a présence d'espèces floristiques et fauniques, triangles jaunes et cercles jaunes, à l'est de l'aire protégée projetée telle que proposée par le ministère de l'Environnement. Donc on voudrait que soit incluse dans l'aire protégée des monts Groulx cette partie-là.

2690 On voit, en vert, tout ce qui est hachuré en vert, c'est le champ de "claims" miniers qui appartient à Falconbridge, donc on suggère au gouvernement également, bien premièrement, on suggère à la compagnie minière de ne pas renouveler ses "claims" miniers lorsque ceux-ci deviennent à échéance, et au gouvernement de récupérer ces "claims" miniers pour les ajuster graduellement à l'aire protégée des monts Groulx.

2695 Et puis on voit aussi en rouge, ici, ça avait déjà été ciblé par le ministère de l'Environnement comme une réserve écologique potentielle, dans Dryade, en 1983.

2700 Ensuite, le CRECN recommande au gouvernement d'agrandir l'aire protégée projetée de l'île René-Levasseur; à cet effet, nous recommandons de déplacer la limite nord de façon à protéger un milieu humide important au nord de la réserve écologique Louis-Babel. Donc ici, d'aller chercher ce secteur-là, d'aller le protéger.

2705 Bon, on demande que la délimitation suive les têtes de bassins versants en intégrant les cours d'eau et les lacs de tête. Donc comme le disait l'UQCN, de suivre une logique écosystémique plutôt qu'une logique basée sur les contraintes d'utilisation du territoire.

2710 Ensuite, on suggère de protéger la pointe sud de la baie Memory, donc la pointe qui est située ici, parce qu'elle est visible des monts Groulx.

2715 Ensuite, le CRECN recommande de revoir la limite sud de la réserve écologique Louis-Babel, de façon à suivre les particularités du paysage et les limites des écosystèmes, en intégrant, de la même façon que pour le secteur ici, les "claims" miniers lorsque ceux-ci ne seront pas renouvelés.

2715 Et puis on remarque aussi qu'au sud de la réserve écologique Louis-Babel, ici il y a un carré, il y a des titres miniers à l'intérieur et puis il y a aussi un permis d'exploration pétrolière.

2720 Donc le CRECN recommande aussi, ici, il y a un territoire à l'ouest de la réserve écologique Louis-Babel, c'est un territoire qui a été soustrait à la recherche à l'exploration minière, à l'exploitation minière, qui a été soustrait également au jalonnement, ça c'est un arrêté ministériel qui a paru dans la Gazette officielle, donc on voudrait que ce soit inclus dans finalement une grande aire protégée qui inclurait la péninsule de la baie Memory, ici le nord de la réserve écologique Louis-Babel, la réserve écologique Louis-Babel et puis ici, le secteur à l'ouest, et puis la pointe ici, au sud.

2725 Bon, le CRECN recommande fortement que la partie de l'île René-Levasseur qui ne bénéficie pas d'un statut de protection fasse l'objet de pratiques forestières basées sur une approche écosystémique validée et vérifiée, en raison de la méconnaissance qu'on a sur ce milieu-là, et puis probablement de la présence d'espèces peut-être menacées ou vulnérables, en tout cas il y a un travail d'acquisition de connaissances à faire sur l'île René-Levasseur. Et puis

2730 dû à notre manque de connaissances, bien, on suggère une approche vraiment systémique.

Et puis on suggère même de faire de l'île René-Levasseur une espèce de forêt modèle où les derniers développements en foresterie écosystémique y seraient appliqués et validés par une équipe de chercheurs multidisciplinaires, notamment en termes de maintien de la biodiversité;

2735 une équipe qui verrait que les pratiques forestières permettent le maintien de la biodiversité.

Ensuite, on suggère, comme on a dit dans les recommandations plus générales, de créer un corridor entre la réserve de biodiversité des monts Groulx et la réserve aquatique projetée de la rivière Moisie.

2740

Quand je parle de réserve de biodiversité monts Groulx, là, je pense à la totalité du massif, de l'est ici du massif jusqu'à la rivière Moisie. Il semble qu'il y a moins de trente-cinq kilomètres (35 km) qui relie les deux (2) territoires, donc ce serait possible de faire un corridor de migration pour la faune.

2745

Et puis à l'intérieur de ce corridor de migration là, il pourrait quand même y avoir une certaine forme d'activité industrielle, mais il faudrait vraiment que ce soit rien qui mette un obstacle à la migration de la faune, donc pas de mine, pas de route, pas de chemin de fer. Mais par contre, l'exploitation forestière pourrait être possible, mais encore une fois selon une

2750 approche écosystémique.

Ensuite, le CRECN recommande fortement, comme j'ai dit tout à l'heure, que soient mis en œuvre tous les moyens possibles pour conserver la biodiversité de l'île René-Levasseur. À cet effet, le CRECN juge qu'il serait préférable et même essentiel de protéger l'île dans son

2755 intégralité en attendant que des études et des inventaires floristiques et fauniques aient permis d'acquérir davantage de connaissances sur la dynamique et la composition des écosystèmes présents sur l'île. Subséquemment, l'acquisition de connaissances sur l'île René-Levasseur permettra d'adapter les pratiques forestières à ce milieu naturel particulier.

Donc le CRECN considère qu'on va un peu vite en affaires, en entrant tout de suite et en pratiquant des coupes forestières. Il faudrait d'abord procéder à une acquisition de connaissances.

2760

Et puis finalement, la dernière recommandation, c'est une protection des paysages qui sont visibles à partir des sentiers et des sommets des monts Groulx, donc aucune coupe forestière dans les zones qui sont visibles à partir de ces points de vue là.

2765

2770 Donc en conclusion, je peux revenir très rapidement sur les recommandations. Donc de créer un réseau d'aires protégées qui est représentatif de la biodiversité; toutefois, il faut vraiment protéger davantage de forêt boréale commerciale.

2775 Ensuite, accentuer les efforts afin d'inciter les industriels miniers et forestiers à collaborer davantage au processus de mise en place du réseau d'aires protégées, de façon à accroître jusqu'à quinze pour cent (15 %) la superficie du réseau sur la Côte-Nord et au Québec.

Le réseau devra être équitablement réparti entre les régions naturelles de la province, de façon à être vraiment représentatif, donc pas seulement au nord.

2780 La forêt boréale commerciale devra être, en ce sens, pleinement représentée et le public devra être davantage impliqué dans le choix des territoires mis en réserve.

2785 Tous les efforts nécessaires devront être investis afin de garantir l'intégrité écologique des territoires. Donc on a parlé de superficie suffisante, d'une délimitation basée sur une logique écologique, d'une zone tampon et d'un contrôle et d'une surveillance adéquate des activités qui auront cours à l'intérieur de l'aire protégée mais aussi autour, comme par exemple dans la zone tampon.

2790 Idéalement, des corridors devraient relier les aires protégées entre elles, afin de permettre à la faune de se déplacer.

Donc à l'extérieur des aires protégées, l'exploitation industrielle, qu'elle soit forestière ou minière, devra s'exécuter selon les principes du développement durable. Idéalement, la foresterie devra s'appuyer sur des fondements écosystémiques au sein de l'île René-Levasseur.

2795 Davantage d'énergie et d'argent devront être déployés afin de développer des projets d'acquisition de connaissances à l'intérieur de certains territoires pour lesquels le potentiel de conservation est jugé élevé. Par exemple, au sein de l'île René-Levasseur dans sa totalité. De cette façon, le réseau d'aires protégées serait bonifié par des territoires véritablement représentatifs ou exceptionnels.

2800 Le CRECN suggère également de léguer davantage de pouvoir au conseil de conservation responsable de la gestion et de la mise en valeur de ces territoires protégés. Le conseil devra bénéficier d'un pouvoir décisionnel afin d'être véritablement le maître d'œuvre dans la conservation et la mise en valeur des réserves de biodiversité. Un budget devrait également être prévu afin de financer adéquatement les activités régulières du conseil et possiblement engager un agent de développement.

2810 Donc comme je le disais, le CRECN juge qu'il serait essentiel de protéger la totalité du massif des monts Groulx, ainsi qu'une plus grande partie de l'île René-Levasseur.

Le CRECN suggère au gouvernement de ne plus attribuer de titres miniers au sein du massif, et de récupérer graduellement les titres miniers délaissés et de les inclure graduellement dans les réserves de biodiversité.

2815 Les sommets de l'île et du secteur environnant, visible des monts Groulx, ne devront pas faire l'objet de coupes forestières.

Merci.

2820 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci mesdames. Quelques questions, si vous permettez.

2825 Tout d'abord, dans votre mémoire, vous mentionnez que le CRE a soixante-dix-sept (77) membres, vous mentionnez qu'il y a des municipalités, il y a aussi des corporations.

Dans les corporations, est-ce qu'il y a des entreprises d'exploitation des ressources naturelles?

2830 **PAR Mme MARIE-PIERRE OUELLON:**

Non, il y a aucune entreprise qui est membre, qui fait partie, qui est membre du Conseil régional de l'environnement.

2835 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que c'est quelque chose qui aurait été possible?

2840 **PAR Mme MARIE-PIERRE OUELLON:**

Oui, c'est quelque chose de possible, mais nous n'en avons pas.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2845 À la page 13 de votre mémoire, vous faites référence, pages 12 et 13, aux zones tampons, vous parlez de zones minimales de cinq cents mètres (500 m).

2850 Par rapport à l'industrie forestière, vous mentionnez, vous recommandez d'y limiter les pratiques forestières aux travaux sylvicoles sans prélèvement systématique subséquent. Mais que dans un premier temps, ça devrait être des pratiques plus douces que celles pratiquées actuellement.

2855 Est-ce que pour vous, ça signifie que dans un premier temps, dans les zones tampons, il y aurait des pratiques particulières, celles que vous appelez plus douces et que dans un second temps, il y aurait plus de pratiques, une fois qu'il y a eu l'exercice des droits des CAAF?

**PAR Mme MARIE-PIERRE OUELLON:**

2860 Non, on permettrait en tout temps l'exploitation, mais évidemment plus douce. C'est pas seulement pour une partie, mais évidemment, dans un principe de développement durable, donc à long terme.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2865 Très bien.

2870 Quand vous parlez de la mise en place des corridors entre les aires protégées, vous mentionnez que ça devrait être une largeur minimale d'un kilomètre (1 km), minimale évidemment.

D'autres aussi, dans les participants, vont aborder la question. Est-ce que pour vous, minimum, un kilomètre (1 km), selon les espèces, ça pourrait être considéré beaucoup pour les petites et peu pour d'autres, est-ce que pour vous, un kilomètre (1 km), c'est un ratio je dirais arbitraire, comme on l'a déjà demandé un peu plus tôt à d'autres?

2875

**PAR Mme MARIE-PIERRE OUELLON:**

2880 Non, je me suis informée auprès des gens qui travaillent à la Société de la faune et des parcs, et c'est eux qui me conseillaient minimalement un kilomètre (1 km). Donc je me suis fiée à leur expertise à eux.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2885 Est-ce que c'est une valeur qui pourrait être ajustée en fonction des espèces, ou avec un kilomètre (1 km), ça couvrirait un spectre intéressant.

**PAR Mme MARIE-PIERRE OUELLON:**

2890 Bien, dans le cadre, on parle évidemment, en tout cas il y a des animaux de grande taille dans ce secteur-là, en tout cas ça pourrait pas être plus petit.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2895 Merci.

Vous l'avez montré tantôt sur l'illustration, vous voyez, comme d'autres également, autour de la réserve de biodiversité de l'île René-Levasseur, vous mentionnez des territoires qui ont été soustraits, les "claims" miniers, vous mentionnez aussi de faire un ajout de la partie sud?

2900 **PAR Mme SANDRA HEPPEL:**

Oui, ici.

2905 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et à la partie nord aussi, sans trop spécifier.

2910 Cette espèce de ceinture là que vous voyez autour de la réserve écologique Louis-Babel, est-ce que vous vous êtes penchées sur le statut qu'elle pourrait présenter, est-ce que pour vous, ça devrait être une réserve écologique ou autre chose, un autre statut.

**PAR Mme SANDRA HEPPEL:**

2915 On s'est pas vraiment penché sur cette question-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2920 Parce qu'on va entendre quelqu'un d'autre, un autre groupe qui va se pencher dessus en disant que ça devrait être une réserve de biodiversité pour servir de tampon également, en protection de la réserve écologique Louis-Babel.

Mais c'est pas votre cas?

2925 **PAR Mme SANDRA HEPPEL:**

Non.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2930 Vous mentionnez qu'au niveau régional, par rapport à la forêt boréale, au niveau régional, vous pensez dix pour cent (10 %) minimum mais quinze pour cent (15 %) devrait être la représentativité de la superficie du réseau de la Côte-Nord et au Québec, mais vous revenez, dans la recommandation, au niveau strictement régional.

2935 Dans un autre mémoire déposé par une des MRC, celle qui concerne le secteur de Sept-Îles, les autorités de la MRC font part à la Commission comme de quoi il y aurait suffisamment de représentativité à l'heure actuelle, avec les territoires qui sont mis en réserve.

2940 Comment vous voyez ça, de votre point de vue? On comprend que pour vous, vous êtes pas d'accord, mais croyez-vous qu'il y a du travail sur le terrain à faire? Ça rejoint un peu le questionnement tantôt qu'on entendait de quelqu'un qui vous a précédées, la partie sociale de la compréhension des aires protégées, qu'est-ce que vous pensez qui est faisable au niveau de l'ensemble de la région.

2945 On entend aussi qu'il faudrait recommencer le système pour aller identifier d'autres territoires, ça paraît pas évident, quand on écoute et on lit ce qu'on a l'avantage d'avoir à ce moment-ci, l'ensemble des mémoires.

**PAR Mme MARIE-PIERRE OUELLON:**

2950 Oui, je vais vous dire que présentement, nous avons un projet avec la SNAP pour faire une campagne de sensibilisation sur les aires protégées. Nous avons engagé Sandra pour réaliser, Sandra va se promener à la grandeur de la Côte-Nord.

2955 Pour le moment, on a commencé dans ce secteur ici, vu que vous veniez ici, on voulait informer les gens et on s'est aperçu qu'avant notre séance et après notre séance, la perception des aires protégées changeait beaucoup. Les gens, avant la séance, voient les aires protégées comme des réserves écologiques où presque personne a le droit, sauf les chercheurs et voient beaucoup aires protégées égalent réserves écologiques. Et ça, ça fait beaucoup peur aux gens parce qu'évidemment, les Nord-Côtiers sont des grands utilisateurs du territoire.

2960 Mais par la suite, après discussion, les gens étaient favorables aux aires protégées, et c'est même eux qui nous disaient, bien nous, on en aurait peut-être des sites d'aires protégées à présenter au BAPE, mais comment on fait.

2965 Donc c'est un peu pour ça qu'on vous demandait aussi de dire, peut-être ouvrir un système, bon, vu que la Côte-Nord, on a fonctionné un peu à l'envers, les aires protégées nous ont été proposées et après on donne notre avis, tandis que comme en Abitibi, les gens sont consultés avant la mise en place des aires protégées.

2970 **PAR LE PRÉSIDENT:**

2975 Quand vous mentionnez le BAPE, je vais vous préciser immédiatement que c'est pas le BAPE, le BAPE ne fait que la partie consultation publique, c'est le ministère de l'Environnement qui est le promoteur. Mais je pense que les gens l'auront compris de toute façon, mais je veux pas laisser d'imprécision dans l'air non plus.

2980 Mais à ce moment-là, comment vous voyez la suite des choses. Est-ce que pour vous, il y aurait lieu, parce qu'on l'a déjà entendu ce soir et on va l'entendre encore demain, quand on dit, recommencer la procédure, on peut le dire autrement, c'est aussi dans un effort d'aller chercher



plus d'aires dans une perspective à court terme, à moyen terme, est-ce que vous, vous vous réimpliqueriez à ce moment-là plus en amont?

**PAR Mme MARIE-PIERRE OUELLON:**

2985

Oui, on se réimpliquerait plus en amont, évidemment, oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2990

Vous l'avez fait d'une certaine façon dans le dossier actuel, puisqu'on vous a même entendus, des représentants des CRE, à la radio, quand on était ici en rencontre préparatoire, et vous y faites référence dans votre mémoire en disant que vous avez fait plusieurs ateliers.

2995

C'était quoi le niveau de participation, vous nous avez donné un élément tantôt, mais au niveau de participation, comment c'était par rapport à d'autres dossiers que vous connaissez dans la région. Est-ce que c'était bien ou si l'incompréhension était forte au point que ça a même limité la participation aux ateliers? Je sais pas si ma question est claire.

**PAR Mme MARIE-PIERRE OUELLON:**

3000

Oui. Je vais laisser Sandra répondre.

**PAR Mme SANDRA HEPPEL:**

3005

La participation a été quand même assez bonne. On aurait aimé davantage de gens, mais ce qu'on s'est fait dire souvent, dans les ateliers, ce qui explique pourquoi il y avait pas beaucoup de monde à mon avis, c'est que sur la Côte-Nord, et je pense que ça s'applique à tout le monde, c'est: mon camp, mon lac, et quand ça me touche pas, bien, je me déplace pas, ça m'intéresse pas.

3010

Ça fait qu'il faut essayer d'aller chercher des gens le plus possible, en leur disant, c'est votre région, c'est vos jobs.

3015

Ça fait que c'est ça, il y a beaucoup de travail de publicité à faire pour attirer les gens dans ces ateliers-là.

Mais les gens qui ont assisté aux ateliers sont contents. Et puis il y a vraiment un manque de connaissance au niveau des aires protégées.

3020

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Croyez-vous que, dans une deuxième étape, vous avez fait cette première étape-là, croyez-vous possible, dans une deuxième étape, de refaire des ateliers au-delà des territoires

3025 proposés par le ministère de l'Environnement, pour examiner publiquement ou faire une espèce de travail de concertation?

3030 Et là, évidemment, je repose la même question, ça a été posé à certains de vos prédécesseurs, avec des gens du domaine de l'exploitation des ressources. Ce serait-tu possible, selon vous?

**PAR Mme MARIE-PIERRE OUELLON:**

Oui, ce serait possible. Évidemment, si le temps et les sous nous le permettent.

3035 On le fait présentement au niveau de la foresterie, on siège sur des tables d'harmonisation avec les compagnies forestières, et on n'est pas du tout à couteaux tirés, on est capable de se parler et de se concerter, et chacun comprend son point de vue, et on réussit toujours à atteindre un niveau d'entente, les deux (2) parties sont satisfaites. Donc je vois pas de problème.

3040

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci mesdames.

3045

---

**MARIE-JULIE ROY**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3050

Nous invitons maintenant madame Marie-Julie Roy.

Bonsoir madame, bonsoir monsieur. Je vais vous demander de vous identifier.

3055

**PAR Mme MARIE-JULIE ROY:**

Oui, bonsoir, mon nom est Marie-Julie Roy, alors je suis citoyenne de Baie-Comeau et amatrice de randonnée camping dans les monts Groulx.

3060

Et je suis accompagnée également de Daniel Tremblay, qui est également un amateur de randonnée. Si tu veux te présenter.

**PAR M. DANIEL TREMBLAY:**

3065

Oui, Daniel Tremblay, résident de la région de Baie-Comeau et utilisateur des monts Groulx, récréatif.

**PAR Mme MARIE-JULIE ROY:**

3070 Daniel m'a appuyée dans ma démarche, j'ai déposé un mémoire concernant  
particulièrement l'interdiction des feux de camp dans les monts Groulx. Je représente pas  
d'organisme, mais j'ai quand même choisi de prendre la parole comme citoyenne, parce que  
j'habite Baie-Comeau et je me sens privilégiée d'avoir un petit coin de terre sauvage comme ça,  
quand même à une certaine proximité, et de pouvoir y pratiquer un sport qui est quand même  
très agréable dans notre secteur.

3075

Moi, j'ai plutôt tendance à y aller en périodes automnale et printanière, alors que Daniel y  
va l'hiver, alors je trouvais ça intéressant qu'il soit là, au cas où vous auriez des questions.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3080

Nous vous écoutons.

**PAR Mme MARIE-JULIE ROY:**

3085

Aussi, je voulais faire part de mon point de vue parce que dans son ensemble, les aires  
protégées, il y a plusieurs autres projets d'aires protégées, j'imagine que les mêmes interdictions  
vont être proposées pour les autres aires protégées, ce qui me préoccupe.

3090

Donc j'ai également recueilli quelques signatures, en appui à mon mémoire, je les  
déposerai tout à l'heure.

3095

Alors en fait, moi, je considère que les objectifs du ministère de l'Environnement de  
protéger le secteur sont très louables, c'est juste que je me demande si c'est vraiment nécessaire  
d'interdire les feux de camp, il y a entre trois cent cinquante (350) et cinq cents (500)  
randonneurs campeurs dans les monts Groulx, et à ma connaissance, il y a pas nécessairement,  
on n'a pas d'indices que les randonneurs campeurs ont mal utilisé le secteur avec les feux de  
camp.

3100

Je devine que les objectifs du ministère de l'Environnement, c'est de protéger la forêt des  
feux de forêt et également d'une coupe de bois arbitraire, mais je pense qu'il y a moyen, avec  
une sensibilisation, de s'assurer que les feux de camp soient quand même contrôlés et qu'on  
évite d'avoir des feux de forêt en forêt, en tout cas dans les monts Groulx.

3105

Donc en fait, ce que je voulais mentionner, c'est que les feux de camp pour nous autres,  
les randonneurs, c'est d'abord un aspect sécuritaire, c'est un instrument de sécurité; quand il fait  
très froid, c'est bien agréable de réchauffer nos bottes avec un feu de camp, surtout en hiver,  
Daniel m'en faisait part, et c'est aussi pour le plaisir, il faut l'avouer. Alors il y en a même qui me  
disaient que le camping sans feu de camp, c'est un peu comme le pâté chinois sans ketchup, et  
je trouvais ça bien agréable, je me passerais pas du ketchup quand je mange du pâté chinois.

3110           Donc c'est ça, moi, qu'est-ce que je voulais mentionner là-dessus – ah oui, bien, je  
voulais juste que peut-être Daniel vous présente un peu c'est quoi une journée d'un randonneur  
dans les monts Groulx. On va pas là pour faire des feux de camp, on va là parce que c'est une  
terre sauvage.

3115           Alors Daniel, veux-tu juste présenter un peu.

**PAR M. DANIEL TREMBLAY:**

3120           Une journée dans les monts Groulx, pour avoir fait plusieurs expéditions, bien souvent on  
n'en fait pas de feu. Comme Marie-Julie disait, c'est un aspect sécuritaire en premier lieu, surtout  
l'hiver, OK.

3125           Peu importe la réglementation qu'il peut y avoir, si j'ai besoin de faire un feu, c'est parce  
que je suis en situation problématique et je vais le faire.

3130           Il y a des façons de faire les choses qui sont pas dangereuses pour la nature, ou qui sont  
contrôlées. On a parlé, beaucoup de mémoires ce soir disaient la sensibilisation et l'information  
au randonneur.

3135           Le monde qui vont dans les monts Groulx, c'est du monde très expérimenté, parce que  
c'est des conditions climatiques assez extrêmes, il peut faire très beau comme il peut faire pas  
beau pendant très longtemps. Le fait de faire des feux, c'est vraiment sécuritaire, ça peut arriver,  
on peut passer cinq (5) jours là-bas, pas faire un feu, mais tu peux avoir besoin d'en faire un  
dans une journée spécifique, parce que tu t'es mouillé les pieds ou il y a quelqu'un qui est en  
hypothermie.

3140           C'est pour ça qu'enlever les feux de camp dans les territoires protégés, je pense que ça  
va enlever beaucoup d'attraits pour les monts Groulx, ça va peut-être passer de cinq cents (500)  
randonneurs à cent (100) randonneurs et peut-être moins.

**PAR Mme MARIE-JULIE ROY:**

3145           Alors c'est ça, donc comme je disais dans mon mémoire, moi personnellement, ça va  
m'attirer moins d'aller dans les monts Groulx, si c'est vraiment interdit d'y faire des feux de camp.

3150           Mais en même temps, on fait pas des feux de camps partout, il y a des endroits où c'est  
plus facile. Au lac Quintin ou au lac au Castor, ça, c'est des endroits où c'est très facile de  
trouver du bois mort et sec à proximité, et de faire des feux quand même à des endroits espacés  
et sécuritaires.

3155           Alors même, pour en avoir parlé à quelques randonneurs, je me demande si l'interdiction  
de feu va pas créer l'effet contraire, un risque d'incendie ou quoi que ce soit, parce qu'il y a

certains campeurs qui vont peut-être décider de faire fi du règlement et faire des feux quand même.

3155

Alors moi, j'aurais plutôt tendance à suggérer qu'on autorise les feux de camp, mais qu'on donne quand même certains paramètres, pour mieux légiférer les endroits.

Alors j'y vais avec mes recommandations, en fait!

3160

LECTURE DU MÉMOIRE, page 3.

Mais pour l'instant, on n'a aucun indice, comme je vous disais tout à l'heure, que la situation est problématique.

3165

Donc en résumé, c'est ça, donc autoriser les feux de camp selon certaines normes, pour moi, ça m'apparaît être un moyen de préservation quand même, et ça me paraît être le respect des utilisateurs des monts Groulx, les randonneurs campeurs, et ça m'apparaît aussi comme un bénéfice pour nous autres, les résidents de Baie-Comeau, qui avons la chance d'avoir ce petit coin de pays là à proximité.

3170

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci.

3175

Si vous me permettez, peut-être juste un commentaire, et je vous demanderais de réagir. Votre angle, sur une situation particulière des feux de camp, illustre assez bien un des niveaux de difficulté majeur, qui est être pour ou contre les aires protégées, peu importe leur nature, on l'a entendu et on va l'entendre demain aussi, l'autre niveau, c'est une fois qu'il y en a des aires protégées, quels types d'activités sont interdites ou ne le sont pas, ça a été abordé et il y en a plusieurs qui l'abordent également.

3180

L'exemple des feux, je trouve qu'il est révélateur puisque dans un cas, ça peut être un avantage, et je réfère pas non plus à la question d'urgence où là, les gens n'ont pas le choix.

3185

Mais vous dites, ça devrait être discuté, s'il y a des problèmes, au conseil de conservation. Il va avoir une lourde tâche, le conseil, puisque juste dans une situation comme les feux – dans un autre mémoire, un usager je dirais qui connaît bien le secteur va dire que là où vous réferez au fait que c'est le cas du lac Quintin, c'est agréable, c'est intéressant, ça apparaît, pour la personne dans un autre mémoire, comme une erreur de l'avoir fait.

3190

J'imagine que vous fondez des grands espoirs sur le conseil de conservation?

**PAR Mme MARIE-JULIE ROY:**

3195

Je le sais pas, mais en tout cas, au moins, je vous aurai fait part de mon point de vue, et à la lumière de l'ensemble des préoccupations recueillies, on espère que vous serez capable de faire les propositions au gouvernement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3200

On verra. On vous remercie.

Et j'insisterais, vous vous êtes présentés comme citoyen et citoyenne, c'est aussi important, que ce soit en groupe ou en corporation, ou à titre de citoyen, mais c'est important pour la démocratie.

3205

Merci beaucoup à vous deux (2).

3210

---

**FRÉDÉRIC FOURNIER**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3215

J'inviterais maintenant éventuellement un autre citoyen, monsieur Frédéric Fournier.

**PAR M. FRÉDÉRIC FOURNIER:**

3220

Bonjour!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3225

Bonjour, monsieur Fournier.

**PAR M. FRÉDÉRIC FOURNIER:**

3230

Vous avez pas en main mon mémoire, problème informatique. Donc j'ai version abrégée que j'ai pu sortir papier que j'ai en main, que je pourrai vous remettre.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3235

Ce sera apprécié.

On vous écoute.

**PAR M. FRÉDÉRIC FOURNIER:**

3240 Donc je me présente, Frédéric Fournier, je suis ici en tant que représentant citoyen, locateur de bail dans les monts Groulx, kilomètre 335, et guide et copropriétaire d'une compagnie de tourisme d'aventure qui exerce des activités de tourisme d'aventure dans les monts Groulx.

3245 Mon mémoire traite surtout de l'aspect de mon métier, qui est guide dans les monts Groulx.

3250 Tout d'abord, le territoire des monts Groulx me tient particulièrement à cœur pour différentes raisons. En premier lieu, ils sont mon terrain de jeu depuis une dizaine d'années, tant pour mes activités récréatives d'hiver que d'été, randonnée, raquette, ski, traîneau à chiens, camping lourd et léger, site d'entraînement pour mes expéditions d'envergure.

Deuxièmement, je suis locateur d'un bail de villégiature qui, je le souhaite, me permettra de passer plus de temps dans ce coin de pays.

3255 En dernier lieu, c'est à ce titre que je dépose ce mémoire, je suis guide en tourisme d'aventure, j'organise quelques voyages par année, depuis 1994, dans les monts Groulx, randonnées à l'automne et ski et raquette l'hiver.

3260 Il est primordial de protéger le massif contre l'exploitation de masse, c'est-à-dire minière et forestière ou hydroélectrique, etc. ou de toute autre modification du territoire qui changerait l'aspect sauvage et unique des monts Groulx.

3265 Un tel projet est acceptable, mais non tel qu'il est présenté; certains points m'ont accroché, voici selon moi les éléments à revoir, cités dans le document préparé pour la consultation publique, Stratégie québécoise sur les aires protégées des monts Groulx.

En page 62, dans la zone de préservation et d'usage dirigé – est-ce que je dois citer, est-ce que je dois lire le passage?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3270 Si ce que vous dites nous permet de comprendre, il y a pas de problème.

**PAR M. FRÉDÉRIC FOURNIER:**

3275 Oui, je vais citer:

"Cette zone occupe trois cent quatre-vingt-cinq kilomètres carrés (385 km<sup>2</sup>), soit vingt-neuf pour cent (29 %)."

3280 Un instant! OK! C'est:

3285 "Le camping sauvage est permis mais les feux de camps sont interdits puisqu'ils nécessitent la coupe de bois ou la récolte de débris ligneux ou matériaux plutôt rares sur les sommets. Le groupe qui désire faire du camping dans des tentes de type prospecteur devront le faire à des endroits désignés par les gestionnaires de la réserve de biodiversité."

À ce point, j'aimerais émettre mon opinion. À mon avis, le camping lourd ou en tente prospecteur est un moyen le plus sécuritaire de faire du camping d'hiver avec les clients ou des gens moins expérimentés.

3290 Même pour les plus habitués, passer cinq (5) jours en camping léger à moins quarante degrés Celsius (-40°C) peut être une expérience éprouvante. Par conséquent, on ne peut délimiter un secteur d'utilisation d'hiver autant en camping lourd que léger, trop de facteurs influencent les déplacements, la profondeur de la neige, le froid, le niveau de participation, le niveau des participants, la fatigue, etc.

3300 Ensuite de ça, au niveau de la possibilité de construire des infrastructures et d'améliorer les sentiers dans les monts Groulx, qui est cité en page 62, dans la zone de préservation et d'usage dirigé, mon opinion à ce sujet, c'est que ce qui fait la beauté de ce site, c'est son aspect sauvage, les sentiers laborieux, l'isolement et le sentiment de découverte et c'est ce que mes clients, qui viennent dans ce coin, veulent voir et ressentir, et qu'ils ne pourraient vivre si je ne les amenais pas, soit par manque d'expérience ou de connaissances; aménageant des sentiers, des infrastructures, vous allez briser ce sentiment de découverte et cette légère incertitude qui rend les expéditions si intéressantes, en rendant l'accès plus facile.

3305 Vous ne changez en rien aux dangers potentiels du massif, c'est-à-dire les conditions climatiques et l'isolement. Par l'isolement, j'entends par le temps de secours et le temps d'évacuation, les néophytes auront l'impression d'être en sécurité en se retirant ainsi.

3310 De plus, la construction de sites de camping est, à mon sens, contestable. Doit-on détruire beaucoup à un endroit, je cite l'endroit, le site de camping du lac Castor et du lac Quintin, ou un peu un partout.

3315 Je crois que l'éducation des gens à exercer une pratique de vie en plein air sans trace, c'est-à-dire camping, feu et déplacement, est plus susceptible de garder un environnement sauvage que d'ériger des structures.

3320 Je vais mettre en annexe un document qui vient des États-Unis qui a été fait par NOLS, qui s'appelle "Leave no Trace", c'est une brochure qui explique comment pratiquer le plein air avec un minimum d'impact dans divers territoires. C'est des documents qui sont reconnus aux États-Unis par les parcs nationaux, les départements de l'Intérieur, le Service américain des forêts et le Service de la vie sauvage américaine.



3325 Aventure écotourisme Québec sont en démarche pour publier ces documents en français, et ceux-ci deviendront une norme AEQ, Aventure écotourisme Québec, dans la pratique du tourisme d'aventure.

3330 En annexe B, un petit tract – je vais vous les montrer! La brochure "Leave no Trace" qui est ici, qui explique comment fonctionner en plein air sans trace, ainsi qu'une petite brochure qui est donnée à tous les pratiquants des parcs nationaux, qui résume en fait le petit document, petit tract qui résume la brochure de façon claire et précise. Ces brochures pourraient être dans les présentoirs à l'entrée des deux (2) sentiers d'accès, pour informer les gens.

3335 En page 65, on parle de la gestion, cette partie du document traite de la surveillance et de la gestion des aires protégées des monts Groulx. Mon opinion à ce sujet, par ce que j'ai pu constater, il ne doit pas passer plus de cinq cents (500) personnes par année, c'est-à-dire un point trente-quatre (1,34) personne par jour en moyenne, comment peut-on penser installer des infrastructures et un système de surveillance, c'est-à-dire payer des gens, les loger, pour une si petite quantité de visites.

3340 Les feux de camp, en page 62 on parle des feux de camp qui seront interdits; cette affirmation revient deux (2) fois dans cette page. Mon opinion à ce sujet, il est possible de faire des feux de camp sans faire de trace, et d'avoir un impact minimal sur le terrain. Ne pas faire de feu sur les sommets où la végétation est rare et peu abondante, ne pas faire de feu si ce n'est pas nécessaire, utiliser un réchaud, ne pas mettre de pierres autour du cercle de feu, ça ne sert à rien et les pierres noircies laissent des traces; couper et brûler le bois nécessaire, enlever la tourbe, la terre ou herbe, mettre de côté. En tout cas, c'est des moyens, je nommerai pas tout ce qui est là mais qui se retrouve aussi dans les brochures qui sont en annexe.

3350 Une fois encore, l'éducation et la sensibilité sont plus intéressants que l'interdiction. Les gens ne savent pas comment faire, je ne crois pas qu'il y a de mauvaise volonté, mais beaucoup plus d'ignorance.

3355 Pour terminer, le massif est devenu ce qu'il est grâce au travail de compagnies de tourisme d'aventure et aux utilisateurs qui donnent du temps lors de la grande corvée de la Fête du travail, sans subvention ni aide gouvernementale. Faire payer ces gens qui ont travaillé à développer le massif serait mal vu, je crois, comme cité en page 59 dans les activités commerciales.

3360 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci. Est-ce que vous avez terminé?

**PAR M. FRÉDÉRIC FOURNIER:**

3365 Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Peut-être juste une question.

3370 Vous êtes praticien sur le terrain, vous êtes guide, quand vous dites, il faudrait pas que ça dépasse cinq cents (500) visiteurs, vous avez déjà entendu des propos qui étaient contradictoires par rapport à ça, ce soir...

**PAR M. FRÉDÉRIC FOURNIER:**

3375

Non, je dis qu'il y a pas plus de cinq cents (500) visiteurs par année.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3380

Oui, c'est ce que j'ai indiqué.

Pour vous, c'est quoi le nombre qui serait possible sans détérioration du caractère naturel.

3385

**PAR M. FRÉDÉRIC FOURNIER:**

Depuis dix (10) ans, depuis que je vais là, on voit vraiment qu'il y a une augmentation de l'achalandage. Sauf que les gens, qu'est-ce qu'on peut constater, c'est que les gens utilisent seulement que les sentier d'accès.

3390

Un coup qu'ils sont rendus sur les sommets, il y a un peu un sentiment de panique qui s'installe, je crois, et les gens, souvent, à peut-être soixante-quinze-quatre-vingts pour cent (75 %-80 %) redescendent du sommet, du massif, ne font pas ce qu'ils étaient supposés faire, en fait la traversée que la plupart des gens veulent faire. Souvent, ça se limite à huit kilomètres (8 km) de randonnée, là.

3395

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3400 Mais en termes d'achalandage, pour vous, est-ce que cinq cents (500), c'est suffisant ou vous le savez pas.

**PAR M. FRÉDÉRIC FOURNIER:**

3405 Je pense que les gens, si les gens utilisaient des modes de déplacement sans trace et avec du camping sans trace, il pourrait y avoir deux mille (2000), trois mille (3000) utilisateurs par année, et il y aurait pas de problème, le milieu serait capable de reprendre le dessus.

3410 Par contre, c'est un mode de fonctionnement qui est pas connu ici au Québec, parce qu'au Québec, on est un peu mentalité chasseur, pêcheur, et puis on oublie un peu qu'une pelure d'orange, oui, ça va se biodégrader, mais les trois-quatre (3-4) personnes ou les trois-quatre cents (300-400) personnes qui passent en arrière les voient toutes, les pelures d'orange.

3415 En tout cas, il y a des méthodes, comment je pourrais dire, de vivre sans trace en milieu naturel, qui permettent une plus grande utilisation du territoire.

Si on parle du mont Washington, il peut passer, je pourrais pas vous dire de chiffre, mais comment il passe de gens là, les gens sont beaucoup plus sensibilisés à ce mode de vie là aux États-Unis qu'ici.

3420 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Fournier, on vous remercie.

3425

---

**DROIT DE RECTIFICATION**  
**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT**

3430 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Nous allons passer à la dernière étape, nous allons entendre le représentant du ministère de l'Environnement, monsieur Pierre Bertrand, sur le droit de rectification des faits, ce qui va clore la séance ce soir.

3435

Bonsoir, monsieur Bertrand.

**PAR M. PIERRE BERTRAND:**

3440 Bonsoir et merci de nous permettre une très courte rectification.

Ça concerne la présentation, au tout début, de l'ATR Manicouagan, où il a été question, je pense qu'il est écrit dans le mémoire...

3445 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous interromps, j'imagine que vous faites référence à la MRC Manicouagan?

**PAR M. PIERRE BERTRAND:**

3450

MRC, excusez-moi, l'heure tardive! C'est vraiment la MRC.

On a parlé d'une gestion de la réserve écologique Louis-Babel et il est cité, on parle d'une gestion à trois (3), et la gestion, elle est vraiment de deux (2) groupes, c'est vraiment deux (2) représentants de la communauté innue de Betsiamites et deux (2) représentants du ministère de l'Environnement.

3455

La personne de la MRC est invitée à chaque rencontre à titre d'observateur. C'était pour rectifier les faits.

3460

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Bertrand.

3465

---

**MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, DE LA FAUNE ET DES PARCS**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

On m'a dit qu'il y aurait deux (2) autres utilisateurs du droit de rectification, j'invite tout d'abord le représentant des Ressources naturelles, Faune et Parcs, monsieur Bergeron.

3470

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS BERGERON:**

Bonsoir monsieur le Président. J'ai un commentaire très bref, suite à la présentation du CRE de la Côte-Nord, on a fait état de la présence d'un permis d'exploitation ou d'exploration pétrolière à l'intérieur de l'île René-Levasseur.

3480

Or, un examen des cartes qu'on vous a diffusées lors de la séance de mai indique la présence de "claims" miniers au centre de l'île René-Levasseur. Il y a absence de permis d'exploration ou d'exploitation pétrolière, à l'intérieur de l'île René-Levasseur.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

J'en profite pour mettre les choses parfaitement au clair, est-ce que c'est possible que ce soit juste une interprétation sur le titre, le genre de permis, est-ce qu'il pourrait y avoir un permis d'autre chose pétrolière ou autrement?

3490

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS BERGERON:**

3495 Probablement, c'est une erreur de mot, c'est un mauvais choix de mot. Alors il s'agit d'un permis d'exploration minière et non pas pétrolière.

Alors pour être précis, il y a des titres existants au centre de l'île René-Levasseur, donc des "claims" miniers.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3500 Je voudrais qu'on écoute attentivement tout le monde.

Donc ce que vous nous dites, c'est qu'il peut y avoir un permis d'exploration minière, mais qu'il n'y a pas de permis d'exploitation pétrolière.

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS BERGERON:**

3505 Tout à fait.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3510 Très bien, je vous remercie.

3515 J'invite maintenant monsieur Otis, du ministère des Ressources naturelles, Faune et Parcs.

**PAR M. JEAN-PIERRE OTIS:**

3520 Bonsoir monsieur le Président. C'est juste pour rectifier, il a été mentionné dans le courant de la soirée par le représentant du Comité de concertation de la réserve de la biosphère que la compagnie Kruger avait laissé tomber un volume de bois dans son attribution à l'intérieur des monts Groulx.

3525 Il y avait pas de calcul de possibilité forestière, ce qui est dans les monts Groulx, il y a jamais eu de calcul de possibilité, il y a jamais eu d'attribution de volume de bois, à cet endroit-là.

3530 Sur l'île René-Levasseur, la péninsule de la baie Memory, effectivement, il y avait un volume de bois sur l'île qui a été comme libéré, mais par rapport au CAAF, l'aire commune 093-20, il n'y avait pas de volume de calculé à ce moment-là, parce que c'était prévisible que ça allait être à l'extérieur de la limite nordique. Ça fait que c'était pas prévu, c'était pas calculé.

Au sud de la limite nordique, dans l'aire commune 94-20, ce qui touche Uniforêt et les autres compagnies forestières, là il y a un impact par rapport aux monts Groulx. Mais pour ce qui est au nord de la limite nordique, c'était prévisible, c'était prévu, ça fait qu'il y a aucun impact.

3535

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Pour bien vous comprendre, monsieur Otis, donc dans le cas du secteur au sud des monts Groulx, ce que vous nous dites, les calculs que vous expliquiez dans la première partie, il y a un mois, sur une perte possible de possibilité forestière, avec les calculs pour les compenser, tout ça n'avait pas été attribué.

3540

**PAR M. JEAN-PIERRE OTIS:**

Ce qui est actuellement au nord de la limite nordique, il n'y avait pas de volume.

3545

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Et au sud?

3550

**PAR M. JEAN-PIERRE OTIS:**

Au sud, il y a un impact.

3555

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Dans l'aire protégée des monts Groulx, mais au sud de la limite?

**PAR M. JEAN-PIERRE OTIS:**

3560

Oui. Parce que c'est deux (2) choses, là, si on est au nord de la limite nordique ou au sud de la limite nordique.

Ce qui est au nord était dans l'aire commune 93-20, ce qui touchait Kruger; pour ce qui est de la partie des monts Groulx, il n'y avait pas d'impact, il n'y avait pas de calcul de possibilité.

3565

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Et la partie au sud?

3570

**PAR M. JEAN-PIERRE OTIS:**

La partie au sud, c'est une autre histoire, on parlait d'un impact d'environ un pour cent (1 %), si je me souviens bien.

3575 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous parliez de quinze mille mètres cubes par année (15 000 m<sup>3</sup>/an).

3580 **PAR M. JEAN-PIERRE OTIS:**

Oui, à peu près, c'est ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3585 Demain, on va entendre les bénéficiaires concernés.

**PAR M. JEAN-PIERRE OTIS:**

3590 Moi, c'était juste pour rectifier le fait par rapport à Kruger. Sur l'île, il y a un impact, mais par rapport aux monts Groulx, par rapport au CAAF de Kruger, il n'y avait pas d'impact.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

3595

**PAR M. JEAN-PIERRE OTIS:**

Parce que ça avait été mentionné, je trouvais que c'était erroné.

3600 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est parce qu'il faut être précis, c'est ça, il faut être clair.

Merci monsieur Otis.

3605

---

**SOCIÉTÉ POUR LA NATURE ET LES PARCS DU CANADA (SNAP)**

3610 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'invite monsieur Jean-François Gagnon.

3615 Droit de rectification des faits, je le répète, ce que j'ai dit au début, rectifier les faits, s'il y a des informations inexactes qui ont été fournies, c'est important. Je vous donne la limite de ça, mais je sais de toute façon qu'il n'y aura pas de problème ici, mais la limite, c'est qu'on recommence pas un débat sur les contestations de chiffres.

S'il y a un fait corrigé qui vous apparaît inexact, vous le dites et vous nous dites la référence, dans la meilleure des situations.

3620

Monsieur Gagnon!

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON:**

3625

Bien, je vais répondre à monsieur Bergeron en l'invitant à consulter son propre site internet, le site internet du ministère des Ressources naturelles. Il y a une carte qu'on peut télécharger et qui montre, si ma mémoire est bonne, les permis d'exploration pétroliers, les réserves souterraines.

3630

En tout cas, j'ai pas le nom en tête de la carte, mais elle est disponible. Et sur cette carte-là, qui est produite par le MRN, on annonce qu'une compagnie portant le nom Ressources Manicouagan inc. a, depuis cet hiver, un permis pour l'exploration pétrolière sur l'île René-Levasseur.

3635

Et dans la carte qui a été montrée par le Conseil régional de l'environnement, on démontrait cette limite-là. Et notre source, parce qu'on est l'auteur de la carte, notre source était le ministère des Ressources naturelles.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3640

Votre point est important, si vous voulez attendre un peu.

3645

Monsieur Bergeron, ce qu'on va vous demander, c'est faire une vérification à partir de l'information, surtout à partir de l'information de votre propre ministère, et de nous revenir demain en complément d'information, pour qu'on ait je dirais l'heure juste pour tout le monde, y compris la Commission aussi. Ça vous va? Très bien.

3650

Merci monsieur Gagnon. Et on vous remercie d'avance, mais c'est demain qu'on va vous remercier, monsieur Bergeron, pour l'information exacte.

3655

On badine un peu, mais c'est important, la démarche est importante et il faut avoir cette information-là de façon correcte, surtout quand l'information vient de chez vous. Merci.

3660

Ceci met fin à la séance de ce soir, nous vous invitons à revenir – on vous invite, on a toutes sortes de formulaires à vous faire remplir pour mesurer votre satisfaction ou non, on requiert votre collaboration ce soir et demain, et on vous invite à revenir demain à treize heures trente (13 h 30), pour la suite des présentations.

Merci beaucoup.

3660



SÉANCE AJOURNÉE AU 10 JUIN 2003  
À TREIZE HEURES TRENTE (13 H 30)

---

3665

3670

3675 Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment  
d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

FLORENCE BÉLIVEAU,  
Sténotypiste officielle.

3680